

Le droit à l'alimentation au Québec : État des lieux et vision des partenaires

Recherche et rédaction

Catherine Charron, chercheuse

Coordination :

Jessica Dufresne, chargée de projet
droit à l'alimentation, RCCQ



SOMMAIRE

L'alimentation fait l'objet d'un encadrement politique et juridique fragmenté au Québec. Bien que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) soit le principal intervenant gouvernemental en matière alimentaire, d'autres secteurs, comme ceux de la santé, de l'éducation, des affaires municipales ou encore de la solidarité sociale, agissent également dans leur champ de compétence, sans qu'une coordination d'ensemble ne permette d'appréhender la portée systémique des actions sectorielles. Dans un contexte de crise agricole, environnementale et climatique, et face à l'augmentation continue de l'insécurité alimentaire, une action politique plus cohérente est réclamée par de nombreux acteurs et actrices du système alimentaire québécois.

Le cadre international des droits humains offre des repères pour guider les pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques publiques. En matière de droit à l'alimentation, l'adoption d'une loi-cadre constitue une approche juridique structurante, recommandée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) a mené, à l'automne 2025, une vaste consultation des acteurs et actrices des différents maillons du système alimentaire québécois. Le résultat de ces consultations a permis d'esquisser les grands traits d'une vision d'avenir portée par les partenaires, de même que les actions prioritaires à poser pour réaliser le droit à l'alimentation au Québec.

Pour citer ce document : Catherine Charron (2026). *Le droit à l'alimentation au Québec. État des lieux et vision des partenaires*. Regroupement des cuisines collectives du Québec.

Table des matières

SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1 : L'ENJEU DU DROIT À L'ALIMENTATION AU QUÉBEC.....	5
1.1 L'ENCADREMENT INTERNATIONAL DU DROIT À L'ALIMENTATION.....	5
1.2 LES COMPOSANTES DU DROIT À L'ALIMENTATION.....	6
1.3 LES VALEURS CARDINALES : PANTHER.....	7
1.4 L'ENCADREMENT DU DROIT À L'ALIMENTATION AU CANADA ET AU QUÉBEC.....	8
2. LE SYSTÈME ALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS.....	9
2.1 QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE?.....	9
2.2 ÉVOLUTION HISTORIQUE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE.....	10
2.3 LES MAILLONS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS.....	11
<i>La production</i>	11
<i>La transformation</i>	15
<i>La distribution</i>	16
<i>La consommation</i>	18
<i>La gestion des matières résiduelles</i>	21
3. LA DÉMARCHÉ DU RCCQ.....	24
3.1 LA CAMPAGNE POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION.....	24
<i>Historique de la démarche au RCCQ</i>	24
<i>Un mouvement international</i>	24
<i>Pourquoi une loi-cadre?</i>	25
3.2 CONSULTATION DES ACTEURS ET ACTRICES : LES PRÉ-SOMMETS.....	26
<i>Objectifs de la consultation</i>	26
<i>Portrait de la participation</i>	26
<i>Déroulement des pré-sommets</i>	27
<i>Méthode d'analyse des résultats</i>	28
PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS.....	29
4.1 L'ALIMENTATION AU CŒUR DE NOS VIES ET DE NOS COMMUNAUTÉS.....	29
4.2 LA DÉMARCHANDISATION DE L'ALIMENTATION.....	30
4.3 UNE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE À INVENTER.....	31
4.4 L'ÉTAT COMME INSTRUMENT DE LA VOLONTÉ COLLECTIVE.....	32
4.5 UN PROJET DE SOCIÉTÉ AXÉ SUR LA JUSTICE, LA DÉCOLONISATION ET LE POUVOIR D'AGIR DES COMMUNAUTÉS ET DES PERSONNES.....	33
4.6 LA PROTECTION INTRANSIGEANTE DE TOUT LE VIVANT.....	34
5. ÉLÉMENTS D'UNE FEUILLE DE ROUTE : CONVERGENCES ET PISTES D'ACTION.....	34
5.1 EN FINIR AVEC UN SYSTÈME D'AIDE ALIMENTAIRE BASÉ SUR LA CHARITÉ.....	35
5.2 RESSERRER LES MAILLES DU FILET SOCIAL.....	36
5.3 RELIER L'ALIMENTATION À L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE.....	37
5.4 UTILISER LE LEVIER DE L'APPROVISIONNEMENT PUBLIC POUR TRANSFORMER LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES.....	39
5.5 SOUTENIR LA CONCERTATION DÉMOCRATIQUE TERRITORIALE À TOUS LES NIVEAUX.....	41

5.6 DÉCLOISONNER L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN ALIMENTATION.....	43
5.7 REDIRIGER LE FINANCEMENT PUBLIC VERS L'AGRICULTURE NOURRICIÈRE.....	44
5.8 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE TOUTES LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT EN AGRICULTURE.....	45
5.9 REPENSER L'ACCÈS, LA PROPRIÉTÉ ET LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE	46
5.10 SIMPLIFIER ET RACCOURCIR LES CHÂÎNES LOGISTIQUES.....	48
5.11 RENFORCER LES NORMES ENVIRONNEMENTALES.....	49
5.12 S'ATTAQUER AU FLÉAU DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	50
5.13 RÉGLEMENTER LES PRIX ET L'INFORMATION RELATIVE AUX ALIMENTS.....	52
5.14 RECONNAÎTRE PLEINEMENT LE RÔLE DU COMMUNAUTAIRE DANS LA RÉALISATION DU DROIT À L'ALIMENTATION.....	54
CONCLUSION.....	57
ANNEXE : LISTE DES ORGANISATIONS.....	58
BIBLIOGRAPHIE.....	61

INTRODUCTION

Le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) est engagé depuis plusieurs années dans une campagne pour le droit à l'alimentation. Le droit de « se nourrir dans la dignité » (et non celui « d'être nourri ») repose sur le pouvoir d'agir des individus et des communautés, soit leur capacité à faire des choix au regard de l'alimentation (HCDH, 2010, p. 5; HLPE, 2020, p. xiv). En ce sens, le droit à l'alimentation constitue une réponse au sentiment d'impuissance et de dépossession que l'on constate aujourd'hui au regard du système alimentaire.

Comme l'indique Michel Fakhri, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, la notion juridique de droit à l'alimentation possède une portée plus large que celle de « sécurité alimentaire » :

« [Le] droit à l'alimentation soulève des questions fondamentalement politiques sur la façon dont nous produisons, distribuons et consommons la nourriture, auxquelles la terminologie bien souvent technique afférente à la sécurité alimentaire ne permet pas de répondre » (Fakhri, 2020, p. 7).

C'est donc dans un esprit de politisation de la question de l'alimentation que le RCCQ a organisé une série de rencontres à l'automne 2025, qui ont réuni des partenaires issus de tous les secteurs concernés par le droit à l'alimentation.

Ce rapport répond à deux objectifs : premièrement, de dresser un état des lieux sommaire du droit à l'alimentation au Québec; deuxièmement, de présenter la synthèse des consultations menées par le RCCQ à l'automne 2025. Dans une première partie, les principaux aspects du cadre juridique du droit à l'alimentation sont présentés (chap. 1), de même qu'un portrait général et sectoriel du système alimentaire québécois (chap. 2) ainsi que les grandes lignes de la démarche du RCCQ (chap. 3). La deuxième partie présente les constats issus de la consultation des acteurs et actrices du système alimentaire. L'analyse des échanges a permis de dégager la vision exprimée par les partenaires (chap. 4), ainsi que d'esquisser une feuille de route pour la concrétisation du droit à l'alimentation au Québec (chap. 5).

PARTIE 1 : L'ENJEU DU DROIT À L'ALIMENTATION AU QUÉBEC

1. L'ALIMENTATION COMME DROIT HUMAIN

1.1 L'encadrement international du droit à l'alimentation

Les droits économiques et sociaux, à l'instar des droits civils et politiques, sont inscrits dans le droit international depuis l'adoption par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, il y a plus de 75 ans :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires » (1948, art. 25).

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), auquel 173 États ont adhéré à ce jour, précise la nature et l'étendue du droit à un niveau de vie suffisant. Au regard de l'alimentation, le PIDESC reconnaît « le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim » (1966, art. 11).

Au fil des décennies, plusieurs autres instruments juridiques internationaux se sont ajoutés sur la question du droit à l'alimentation ou de la sécurité alimentaire, tels que la *Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition* (1974), la *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale* (1996) ou encore le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015).

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) constitue l'organe responsable de soutenir les États dans la mise en œuvre du droit à l'alimentation, notamment en émettant des recommandations quant aux mesures législatives et aux politiques publiques à privilégier pour concrétiser ce droit (FAO, 2024a). Le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, dont le mandat a été créé par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en 2000, plaide également pour que le droit humain à l'alimentation soit inscrit dans les législations nationales et inspire l'élaboration des politiques :

« Quelle que soit la forme que prend ce statut juridique dans un contexte national, les gouvernements, les individus, les communautés et les organisations peuvent, à tous les niveaux, utiliser le droit à l'alimentation comme un droit international de la personne pour élaborer un cadre analytique et un plan d'action. En outre, en s'appuyant sur le droit à l'alimentation pour élaborer un plan d'action national, les pays utilisent un langage international commun, ce qui facilite la coordination et la coopération au niveau international » (Fakhri, 2025a, p. 8).

1.2 Les composantes du droit à l'alimentation

Dans le droit international, le contenu normatif du droit à l'alimentation est défini à partir de quatre composantes, desquelles découlent certaines « conditions d'opérationnalisation » devant être mises en œuvre à l'échelle nationale (Dufresne, 2024, p. 41).

Les composantes et conditions du droit à l'alimentation¹

La disponibilité et la stabilité des approvisionnements

En toutes circonstances, nous devons :

- assurer la constance de l'approvisionnement, de la production, de la transformation et de la distribution des aliments, pouvoir tirer directement son alimentation de la terre ou d'autres ressources naturelles permettant une production autonome ou collective.
- disposer de systèmes, d'infrastructures et de ressources humaines permettant la production et la transformation, situés le plus près possible des personnes.
- disposer de systèmes alimentaires capables d'acheminer les aliments du lieu de production à l'endroit où ils sont requis.
- assurer la constance de l'approvisionnement, de la production, de la transformation et de la distribution des aliments.

L'accessibilité des aliments

Nous devons avoir l'assurance :

- d'un accès physique, géographique et économique à la nourriture.
- d'un accès aux moyens de produire, de transformer, de cuisiner et de conserver des aliments.

Le caractère adéquat des aliments

Nous devons avoir l'assurance que notre alimentation répond :

- à nos besoins biologiques.
- à nos valeurs personnelles.
- à des dimensions sociales, culturelles, affectives, spirituelles et environnementales.
- à la nécessité d'être exempte de substances toxiques.

La durabilité des systèmes alimentaires

Nous devons avoir l'assurance que les générations actuelles et futures pourront accéder à l'alimentation dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que des humains.

¹ La section ci-dessous est tirée du site <https://droitalimentation.org>

1.3 Les valeurs cardinales : PANTHER

Une approche fondée sur les droits humains s'appuie sur un ensemble de principes, qui doivent impérativement être pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes. Dans le cas du droit à l'alimentation, la FAO a développé un cadre de référence résumé par l'acronyme anglais PANTHER.

Les sept valeurs du cadre PANTHER² :

Participation

La participation repose sur l'idée que toute personne, sans exception, a le droit de prendre part aux décisions qui la concernent. Le gouvernement doit donc développer des mécanismes permettant à la population de prendre part à la planification, à la création, au suivi et à l'évaluation des lois, politiques ou programmes qui ont un impact sur l'exercice de son droit à l'alimentation.

Accountability (responsabilité)

La responsabilité signifie que les personnes élues et les fonctionnaires doivent être tenus responsables de leurs actions. Par exemple, au moment des élections, lors de procédures judiciaires, etc.

Non-discrimination

La non-discrimination envers des individus ou des groupes interdit toute différence de traitement fondée sur l'appartenance ethnique, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique, etc. Le gouvernement doit aussi accorder une attention particulière aux personnes dont les droits ne sont pas respectés au même titre que d'autres individus. Par exemple, les personnes en situation de handicap ou les personnes historiquement marginalisées (personnes de couleur ou autochtones, femmes, LGBTQ2S+).

Transparency (transparence)

La transparence signifie que la population a accès aux informations nécessaires pour comprendre comment et avec qui le gouvernement prend ses décisions. Le gouvernement doit s'assurer que la population possède un niveau de connaissances minimum sur les processus de décision. Il doit par exemple diffuser une information claire et compréhensible en utilisant les médias appropriés pour rejoindre l'ensemble de la population (journal, télé, radio, médias sociaux, etc.).

Human dignity (dignité humaine)

La dignité humaine exige que les personnes soient traitées de façon digne. La dignité est un droit absolu que possède chaque personne dès sa naissance. Ce droit fondamental découle du simple fait d'être humain-e.

² La section ci-dessous est tirée du site <https://droitalimentation.org>

Empowerment (pouvoir d'agir)

Le pouvoir d'agir individuel et collectif exige que les personnes aient le pouvoir, la capacité, les moyens et les informations nécessaires pour exercer un contrôle sur les décisions qui ont une influence sur leur vie.

Rule of law (état de droit)

Un état de droit signifie que le gouvernement veille à ce que tout le monde, y compris lui-même et les personnes qui le représentent, respecte la loi et les mécanismes établis pour son application correcte.

1.4 L'encadrement du droit à l'alimentation au Canada et au Québec

Le PIDESC est juridiquement contraignant. Cela signifie que les États qui y ont adhéré, dont le Canada (et, par extension, le Québec), sont tenus de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect, la protection et la mise en œuvre du droit à l'alimentation, comme des autres droits humains universels.

Malgré cet engagement à mettre en œuvre le droit à l'alimentation, le Canada « n'offre toutefois pas actuellement de protection constitutionnelle ou légale du droit à l'alimentation » (de Schutter, 2012, p. 5), puisque le droit à l'alimentation n'est pas inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés. Bien que l'interprétation de la Charte par les tribunaux puisse en théorie se fonder sur le droit international relatif aux droits humains, dans les faits, la jurisprudence canadienne n'a jamais reconnu le droit à l'alimentation.

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne inclut quant à elle les droits économiques et sociaux (articles 39 à 48), sans toutefois leur donner le même statut que « les droits fondamentaux, politiques et judiciaires (articles 1 à 38) qui prévalent explicitement sur toutes les autres lois du Québec » (CDPDJ, 2025). Le droit à l'alimentation n'y est pas mentionné directement. Ainsi, dans l'état actuel du droit, la plupart des juristes considèrent que les droits économiques et sociaux ne sont pas justiciables au Québec et au Canada (Vézina et Zimmermann, 2020).

En l'absence d'un cadre juridique clair, l'alimentation fait plutôt l'objet d'un encadrement législatif et politique fragmenté au Québec. Dans ses champs de compétence, la province intervient de façon sectorielle sur différentes dimensions touchant l'alimentation, par exemple, la protection du territoire agricole, la mise en marché des produits, la salubrité des aliments ou encore l'étiquetage. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est le plus directement concerné, mais un grand nombre de ministères agissent de près ou de loin sur les dimensions sociale, culturelle, environnementale ou encore sanitaire de l'alimentation. La *Politique bioalimentaire 2025-2035 - Nourrir nos ambitions* est l'une des seules initiatives à portée

plus transversale, bien qu'elle demeure lacunaire sur certains aspects importants du droit à l'alimentation³. En somme, en l'absence d'un mécanisme efficace de concertation, l'action gouvernementale souffre d'un « manque de coopération et de cohérence » (Dufresne, 2024, p. 222).

2. LE SYSTÈME ALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

2.1 Qu'est-ce qu'un système alimentaire?

Le concept de « système alimentaire » est au fondement de l'approche des droits humains en alimentation. De nombreuses institutions et collectivités - y compris au Québec - l'ont adopté pour « appréhender la complexité et l'interdépendance des enjeux et des acteurs » liés à l'alimentation (Galarneau, 2014, p. 38).

Les systèmes alimentaires incluent l'ensemble des composantes du cycle de vie des aliments (la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des matières résiduelles), ainsi que tous les champs d'action (la santé, l'action sociale et communautaire, la culture, etc.) et les acteurs (sectoriels, institutionnels, gouvernementaux, de la recherche, de la société civile, etc.) impliqués dans les processus qui contribuent à nourrir les populations et les communautés (Forum SAT, 2025, p. 4-5; Galarneau, 2014, p. 38). Une approche systémique s'articule à différents niveaux et intègre « les politiques, les pratiques, les comportements, les environnements et les normes » (Chemins de Transition, 2023, p. 6).

À l'inverse d'une approche sectorielle, une approche systémique prend en compte les interconnexions entre les différents éléments du système alimentaire. Par exemple, plutôt que de cibler exclusivement certains comportements alimentaires jugés néfastes, une mesure ou une politique fondée sur une approche systémique examinera les facteurs structurels et environnementaux qui façonnent les pratiques alimentaires. Il s'agit finalement de penser l'alimentation d'une manière à la fois globale (qui en intègre toutes les composantes) et dynamique (qui s'intéresse aux relations entre ces éléments plutôt que de les considérer de manière isolée).

Selon le Rapporteur spécial des Nations unies sur l'alimentation, « comprendre que l'alimentation fait partie intégrante d'un système peut permettre de mieux comprendre comment les choses tournent mal. [...] Elle peut également permettre de suivre comment la plupart des systèmes alimentaires du monde reproduisent les inégalités et renforcent le pouvoir économique et politique » (Fakhri, 2021, p. 7). Ainsi, l'approche systémique permet d'orienter plus sûrement les politiques publiques vers la réalisation du droit à l'alimentation :

- en évitant les conséquences négatives inattendues.

³ Le Collectif Vital a, par exemple, déploré que la nouvelle mouture de la Politique « laisse peu de place à la lutte contre l'insécurité alimentaire » (Collectif Vital, 2025).

- en augmentant l'efficacité des interventions.
- en permettant d'obtenir des gains durables et plus équitables.
- en utilisant de façon efficiente les ressources.
- en facilitant l'implantation des changements (FAO, 2025, p. 9, 12).

2.2 Évolution historique du système alimentaire

Le système alimentaire québécois a suivi la trajectoire générale de tous les systèmes alimentaires occidentaux au cours des derniers siècles. À partir de la fin du XIX^e siècle, le développement industriel capitaliste a profondément transformé le modèle traditionnel d'agriculture vivrière, dans lequel les aliments étaient pour l'essentiel consommés à proximité du lieu de leur production. L'essor technologique et la mécanisation ont favorisé l'augmentation de la taille des fermes et leur concentration, la spécialisation de la production et l'accroissement spectaculaire des rendements agricoles.

Cette mutation historique du modèle de production s'est accompagnée d'une transformation de tous les maillons du système alimentaire, désormais mondialisé. Les derniers siècles, marqués par la « domination des puissances impérialistes », ont aussi vu la montée des grandes sociétés dans le domaine alimentaire et agricole, et notamment leur mainmise sur des secteurs clés comme les intrants, les semences, le matériel génétique ou encore la machinerie agricole (Fakhri, 2025b).

L'émergence de l'agriculture moderne et industrielle, aussi appelée la « révolution verte », est en quelque sorte l'histoire d'un « désancrage territorial » (Alliance SaluTERRE, 2024, p. 40-41). Au Québec, les politiques publiques agricoles ont soutenu, depuis la moitié du XX^e siècle, une agriculture intensive, spécialisée, basée sur l'utilisation massive d'intrants et tournée vers l'exportation. Cette modernisation s'est traduite par une diminution drastique et continue du nombre de fermes pendant des décennies, à un rythme qui s'est néanmoins stabilisé récemment. Il y avait 155 000 fermes au Québec en 1941, il y en a maintenant environ 29 000.

On constate aujourd'hui une « polarisation entre, d'une part, des petites fermes, [...] dont la production est extrêmement diverse, et qui représentent la moitié des fermes québécoises, et d'autre part, de très grandes fermes qui ne cessent de grandir. Celles du milieu, soit les fermes qui correspondent à l'idéal type de l'agriculture familiale québécoise, [...] sont doucement en train de disparaître » (Mundler, 2021).

Le développement du modèle agro-industriel a permis de produire une grande quantité d'aliments, et de réduire considérablement le budget alimentaire des ménages dans les pays développés. Les impacts néfastes de ce mode de production, fortement tributaire de la disponibilité du pétrole à bas prix, sont cependant considérables. L'intégration mondiale des chaînes de production et de distribution invisibilise pourtant les conséquences environnementales et sociales du modèle agro-industriel, considérées

comme des « externalités », masquant le coût réel des aliments que nous consommons⁴. Aujourd’hui, les indices du caractère insoutenable de ce modèle se multiplient. Devant l’état de dégradation des écosystèmes et l’accroissement des inégalités en regard de l’alimentation, et alors que les effets du changement climatique s’intensifient et que les incertitudes géopolitiques se généralisent, les vulnérabilités du système agroindustriel et des chaînes d’approvisionnement mondialisées sont de plus en plus mises en évidence (Alliance SaluTERRE, 2024; CCNDS, 2024; Ouranos, 2024).

2.3 Les maillons du système alimentaire québécois

La production

La sphère de la production alimentaire concerne l’ensemble des modes de production alimentaires, notamment agricoles (modes conventionnel, biologique, urbain, soutenu par la communauté, etc.). Elle inclut aussi les pratiques d’élevage, la chasse, la pêche et la cueillette. Ces pratiques peuvent viser l’autoproduction ou la commercialisation d’aliments.

Quelques constats

- Les exploitations agricoles commerciales

Le Québec comptait 29 380 exploitations agricoles en 2021. De ce nombre, 21,5 % sont des entreprises de grande taille (73 hectares ou plus) et 46,7 % sont de petite taille (moins de 52 hectares). Aussi, 39,8 % des fermes du Québec génèrent moins de 50 000 dollars de revenus annuellement (MAPAQ, 2023c).

Les fermes en production biologique représentent 8,4 % de ces exploitations. Leur nombre a doublé entre 2016 et 2021, de même que la superficie des terres en culture ou en pâturages bio, qui atteint 5 % du territoire agricole (ISQ, 2025b; MAPAQ, 2023d).

L’agriculture en zone urbaine, même si elle existe depuis longtemps, a connu un grand essor dans les dernières années : 125 fermes urbaines ont été recensées en 2021, principalement à Montréal (45 %) et à Québec (13 %). Environ le quart de ces entreprises commerciales sont à but non lucratif et la plupart combinent leur production agricole avec d’autres activités, telles que l’éducation et la formation, l’accompagnement et les services-conseils (Cohen et Duchemin, 2022). Ces entreprises misent sur la diversification et la distribution en circuits courts. Malgré le dynamisme du secteur de l’agriculture urbaine, la plupart des

⁴ Dans le cadre du lancement de la campagne pour le droit à l’alimentation en octobre 2024, le Regroupement des cuisines collectives du Québec a présenté au gouvernement une « [facture d’épicerie représentant les coûts invisibles de notre alimentation](#) » (consultée le 5 janvier 2026).

entreprises disent faire face à des obstacles réglementaires qui freinent leur développement (Cohen et Duchemin, 2022, p. 17-18).

- Les aliments produits

Plus de la moitié de la production agricole québécoise est végétale, avec une dominance du maïs-grain et du soya, principalement sur les terres de grande qualité situées dans les Basses-terres du Saint-Laurent. En 2021, la culture de soya, en forte augmentation, accaparait à elle seule 380 000 hectares (MAPAQ, 2023a, p. 14).

Le Québec est autosuffisant en produits laitiers et en œufs, et exporte des volailles et du porc, la filière porcine représentant « le premier poste d'exportation bioalimentaire » (Mundler, 2020, p. 7). En revanche, la province importe environ 60 % de sa consommation de fruits et de légumes (principalement des États-Unis et du Mexique), et 85 % de sa consommation de viande bovine (surtout de l'Alberta). Finalement, on estime qu'entre 5 % et 10 % des légumineuses et produits céréaliers consommés par la population québécoise sont produits localement, les grandes cultures au Québec étant principalement destinées à l'alimentation du bétail (Mundler, 2020, p. 6; Recyc-Québec, 2022, p. 55-56).

Au Québec, plusieurs productions agricoles sont encadrées par un système de gestion de l'offre reposant sur l'attribution de quotas de production, la fixation des prix et le contrôle des importations. Ce régime, qui limite la quantité pouvant être produite et commercialisée, concerne principalement le lait, les œufs (incluant les œufs d'incubation) ainsi que la volaille, notamment le poulet et le dindon. S'il vise à stabiliser les revenus des producteurs et productrices et à réguler les marchés, ce système constitue aussi une barrière importante à l'entrée pour la relève et les petites exploitations en raison du coût élevé des quotas.

- Les producteurs et les productrices

La population agricole est vieillissante : en 2021, 9 % des personnes exploitant une entreprise agricole étaient âgées de moins de 35 ans et 53 % avaient plus de 55 ans (ISQ, 2025a). La relève en agriculture fait face à plusieurs obstacles, au premier chef celui du prix des fermes, qui a quintuplé entre 2007 et 2023 (FAC, 2024). Plus d'un exploitant ou d'une exploitante sur trois exerce un travail non agricole rémunéré au cours de l'année pour compléter ses revenus (Boulianne et al., 2019, p. P32). La pression financière et l'endettement, les conditions de travail difficiles et l'isolement figurent parmi les facteurs expliquant qu'une personne sur deux en agriculture présente un taux de détresse psychologique élevé (Lafleur et Allard, 2006).

Le secteur de la production agricole dépend de plus en plus fortement de la main-d'œuvre immigrante. Les travailleurs étrangers et travailleuses étrangères temporaires occupaient 28 % des emplois agricoles au Québec en 2021 (MAPAQ, 2023a, p. 21), principalement dans la production maraîchère. Ces travailleurs et travailleuses, qui sont pour la plupart hébergés par leur employeur, détiennent un permis de travail fermé, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent changer d'employeur et que leur accès à la résidence permanente est fortement restreint. Ce statut les place dans une situation de vulnérabilité considérable face à l'exploitation et aux abus de toutes sortes (Amnistie internationale, 2025).

Bien qu'ayant de tout temps travaillé sur les fermes, les femmes ont été historiquement exclues de la propriété agricole et elles sont encore très minoritaires parmi les propriétaires d'entreprises agricoles (27 % en 2018). Elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à bénéficier d'un transfert d'entreprise déjà existante et plus nombreuses à démarrer une nouvelle entreprise (Bissonnette, 2018, p. 13, 16). Très présentes en agriculture de proximité, les femmes sont aux premières lignes du mouvement multiforme en faveur de la transition vers des pratiques agricoles plus durables (Francoeur, 2023).

- Le territoire agricole

La superficie agricole totale a diminué considérablement au cours des 60 dernières années, malgré l'adoption de la loi sur la protection du territoire agricole en 1978 (MAPAQ, 2023a, p. 13). Sous la pression de l'étalement urbain et du développement immobilier, notamment, la zone agricole au Québec a reculé de 61 000 hectares depuis 1998 (Alliance SaluTERRE, 2024, p. 17), et est plus que jamais concentrée dans les Basses-terres du St-Laurent.

Au Québec, les terres agricoles sont majoritairement possédées par les personnes qui les exploitent (83 %) (MAPAQ, 2023b, p. 9). Néanmoins, le phénomène d'accaparement des terres à des fins spéculatives est en croissance. Près de la moitié des terres vendues en 2022 ont été acquises par des non-agriculteurs, alors que cette proportion n'était que de 11 % en 2010 (Alliance SaluTERRE, 2024, p. 23). Ce phénomène contribue à la dévitalisation des communautés rurales et à la surenchère du prix des terres (Alliance SaluTERRE, 2024, p. 45).

Les dernières années ont vu l'émergence de modèles alternatifs de propriété agricole, qui favorisent l'occupation du territoire, la pérennité des fermes et la

protection durable des terres (Wang, 2023) : les FUSA⁵, OBNL, coopératives ou encore les motels agricoles⁶ font partie de ces innovations sociales.

- L'autoproduction

Le jardinage urbain est une pratique bien ancrée : à Montréal, 44 % des citoyennes et des citoyens font pousser des plantes comestibles (Viau et Martel, 2023). Les jardins communautaires (parcelles individuelles) et collectifs (parcelles partagées et entretenues collectivement) sont présents dans la plupart des villes du Québec.

La chasse, la trappe, la pêche et la cueillette sont au cœur des pratiques alimentaires traditionnelles des Premières Nations et Inuit. Le développement industriel et l'exploitation minière, forestière ou hydroélectrique compromettent cependant la capacité des communautés à produire leurs aliments (Bergeron et Lefebvre, 2024, p. 21). Les crises environnementales et le réchauffement climatique affectent aussi négativement « les capacités de récolte et les quantités d'aliments traditionnels disponibles » (Chan et al., 2021, p. 168).

- Les enjeux environnementaux liés à la production agricole

À l'échelle mondiale, les impacts environnementaux de l'agriculture sont connus : pollution de l'eau par les intrants agricoles, émission de gaz à effet de serre, recul de la biodiversité, dégradation des sols. Les effets du changement climatique se font aussi sentir sur l'agriculture. Ainsi, si l'augmentation des températures peut avoir des conséquences bénéfiques sur la production dans certaines régions, la multiplication d'événements extrêmes, les épisodes de gel-dégel, la prolifération des maladies ou des espèces nuisibles, par exemple, entraîneront des perturbations de plus en plus importantes en agriculture.

Les pronostics sont clairs : pour nourrir la population sans mettre en péril la planète et améliorer la résilience de nos écosystèmes, une transition agroécologique⁷ s'impose. Dans les pays développés, la « réaffectation à l'alimentation humaine des céréales actuellement utilisées pour l'alimentation

⁵ Une fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA) est un outil juridique pour la préservation à perpétuité et la protection écologique d'une terre agricole et de son caractère patrimonial, pour le bénéfice des communautés et des générations à venir. Il y en existe à ce jour une dizaine au Québec (Protec-Terre, 2025).

⁶ « Les motels agricoles sont des entreprises coopératives ou OBNL [...] ayant pour mission de partager des infrastructures de production (terres, bâtiments, machineries, technologies, etc.) dans le but d'accueillir des exploitations agricoles » (Danyod, 2022, p. 16).

⁷ La FAO définit l'agroécologie comme une « approche holistique et intégrée qui applique simultanément des concepts et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion de systèmes agricoles et alimentaires durables » (FAO, 2026).

animale » apparaît notamment comme une « solution hautement souhaitable » (de Schutter, 2010, p. 4).

Dans son Plan pour une agriculture durable 2020-2030, le Québec vise la réduction de l'usage des pesticides de synthèse et des matières fertilisantes azotées, ainsi que l'amélioration de la santé des sols, des cours d'eau et de la biodiversité (Québec, 2020). Les constats les plus récents illustrent les défis associés aux changements de pratiques, alors que les indicateurs concernant l'utilisation des pesticides, le taux de matière organique, la porosité des sols et leur teneur en phosphore, notamment, présentent des résultats mitigés (RQRAD, s. d.). La vente de pesticides, en grande partie destinée aux grandes cultures de maïs et de soya, n'a pas diminué ces dernières années (Alliance SaluTERRE, 2024, p. 34).

La transformation

La sphère de la transformation alimentaire concerne les processus impliqués dans le traitement des matières premières agricoles, soit les activités de préparation et de fabrication d'aliments pour la distribution et la consommation. Ces processus incluent le tri, le conditionnement, l'emballage, les procédés de conservation, la cuisson, le raffinage, etc.

Quelques constats

- **Les établissements de transformation**

Environ 70 % de la production agricole québécoise est transformée. La transformation alimentaire est une activité économique importante, avec 3 150 établissements et près de 75 000 emplois dans la province (MAPAQ, 2024c, p. 89). Le premier secteur est celui de la transformation des viandes et des volailles (comprenant les abattoirs), suivi par celui des produits laitiers, deux secteurs où se concentrent les grandes entreprises de transformation (au premier rang, Olymel, avec 12 000 emplois) (MAPAQ, 2024b). Le secteur de la transformation est cependant principalement composé de petits établissements. Moins de 1 % des entreprises en transformation alimentaire emploient plus de 500 personnes, alors que 36 % ne comptent aucun employé ou employée et 28 % en comptent moins de 10 (MAPAQ, 2024b).

- **La transformation à la ferme et la transformation non commerciale**

La transformation à la ferme est pratiquée par une minorité d'exploitations agricoles (moins de 5 % en 2016), mais celles qui s'y adonnent en tirent une part significative de leur revenu (Boulianne et al., 2019, p. T8). Parmi la relève agricole

dans le secteur maraîcher, 14 % déclarent faire de la transformation de produits à la ferme (MAPAQ, s. d.).

Certaines productrices et certains producteurs soulignent que la transformation à la ferme, pourtant essentielle à la viabilité des petites exploitations artisanales, demeure fortement limitée au Québec par des cadres réglementaires et des règles de mise en marché conçus avant tout pour l'agro-industrie. Les normes sanitaires, les quotas et les exigences administratives rendent difficiles, voire « impossibles », la production à petite échelle et la commercialisation de produits transformés artisanalement (Lamontagne, 2015).

La transformation alimentaire domestique ou communautaire concerne les pratiques non commerciales, comme la mise en conserve à la maison ou tout simplement la préparation et la cuisson des produits alimentaires pour la consommation du ménage. Les organismes en sécurité alimentaire, comme les cuisines collectives, font aussi de la transformation dans leurs activités, notamment la préparation de repas. Privilégier la transformation domestique en préparant soi-même ses aliments et en cuisinant plus souvent constitue une recommandation phare du guide alimentaire canadien, notamment parce qu'il s'agit du meilleur moyen d'éviter la consommation excessive d'aliments ultra-transformés.

La distribution

La sphère de la distribution alimentaire concerne l'ensemble des processus impliqués dans l'acheminement des aliments produits et transformés jusqu'aux mangeurs et mangeuses. Ils incluent les différents modes de transport impliqués dans les chaînes d'approvisionnement. On parle de circuit court lorsqu'il n'y a pas plus d'un intermédiaire entre la production et la consommation et de circuit long lorsque les intermédiaires sont plus nombreux (Boulianne et al., 2019, p. D33).

Quelques constats

- Les secteurs concernés

Le secteur économique de la distribution alimentaire représente 15,8 milliards de dollars (PIB) et près de 400 000 emplois directs au Québec (MAPAQ, 2024a, p. 5). Les deux tiers des aliments distribués au Québec se dirigent vers les commerces de détail et les circuits courts, et l'autre tiers est destiné aux secteurs de la restauration commerciale et institutionnelle (hôtellerie, restaurants et établissements privés ou publics qui servent des aliments préparés). Environ la moitié des aliments offerts par les détaillants et dans les secteurs institutionnels

et de la restauration sont produits au Québec (53 %). Le reste provient d'autres provinces canadiennes (28 %) ou de l'international (19 %) (MAPAQ, 2024a, p. 80).

- Les grands joueurs

Quelques grands joueurs concentrent les activités de distribution alimentaire, autant du côté des détaillants que des grossistes. Pour la distribution au détail, cinq grandes chaînes accaparent les trois-quarts des parts de marché au Canada : Loblaw, Metro, Sobeys, Walmart et Costco (CCNDS, 2024, p. 10). Ces chaînes se déclinent en plusieurs enseignes et opèrent une distribution centralisée. Cette concentration donne un pouvoir disproportionné à ces grands joueurs, qui ont été montrés du doigt récemment pour leur rôle dans l'augmentation effrénée des prix. Entre 2018 et 2023, alors que l'inflation alimentaire battait des records et que les marges des producteurs et des transformateurs reculaient, les profits des distributeurs étaient quant à eux en augmentation (Harvey, 2022; Normandin, 2024).

La grande distribution favorise l'approvisionnement de masse et continu, dans les grands marchés internationaux. Les producteurs locaux, à plus petite échelle, peuvent difficilement rencontrer les exigences pour se qualifier comme fournisseurs (en termes de volume, d'emballage, d'exclusivité, par exemple) (Fakhri, 2025b; Galarneau, 2014, p. 27).

- Les circuits courts

Au Québec, environ 10 000 fermes participent à des circuits courts (vente à la ferme, marchés publics ou virtuels, paniers fermiers, etc.) (MAPAQ, 2024a, p. 41). L'essor des supermarchés et l'expansion des banlieues a causé un déclin important des marchés publics dans la deuxième moitié du XX^e siècle, mais ceux-ci ont connu un regain à partir des années 1990. Le Québec compte aujourd'hui environ 160 marchés publics, majoritairement saisonniers (AMPQ, 2024, p. 8).

L'agriculture soutenue par la communauté (ASC)⁸ est un modèle plus récent de mise en marché, qui offre aux producteurs et productrices une plus grande prévisibilité de leurs revenus. Le Réseau des fermiers et fermières de famille compte aujourd'hui plus de 110 fermes, nourrissant près de 22 000 familles.

- Les circuits alternatifs

⁸ L'ASC est un « type d'agriculture (souvent appelée « paniers bio ») où le client établit un partenariat avec un agriculteur de sa communauté en s'engageant à acheter d'avance sa part des récoltes pour une période déterminée » (Équiterre, 2022).

Des réseaux de distribution alimentaire non marchands, alternatifs ou communautaires complètent ce portrait. Un grand nombre d'organismes et de citoyennes et citoyens engagés font vivre des initiatives qui visent à améliorer la sécurité et l'autonomie alimentaires de populations défavorisées : épiceries solidaires, programmes de coupons nourriciers, cuisines collectives, groupes d'achats, paniers solidaires, frigos partagés, etc.

Quant au système de distribution de denrées alimentaires opéré par le réseau des Moissons, il fonctionne surtout à partir des dons des grandes chaînes. Les banques alimentaires, qui « avaient au départ vocation à offrir une solution temporaire à la faim », se sont institutionnalisées au cours des 40 dernières années (Dufresne, 2024, p. 81). En 2024-2025, « l'équivalent de 346 millions de dollars de denrées » ont été distribuées à travers un réseau de près de 1 400 organismes affiliés aux Banques alimentaires du Québec, un chiffre qui augmente d'année en année (BAQ, 2025, p. 13).

La consommation

La sphère de la consommation concerne les pratiques alimentaires des mangeurs et mangeuses, de l'approvisionnement jusqu'à la consommation proprement dite des aliments. Elle désigne également l'environnement alimentaire, c'est-à-dire « le contexte physique, économique, politique et socioculturel dans lequel les consommateurs entrent en contact avec le système alimentaire pour faire leurs choix concernant l'achat, la préparation et la consommation des aliments » (HLPE, 2018, p. 37).

Quelques constats

- L'insécurité alimentaire

Les plus récentes statistiques montrent que l'insécurité alimentaire⁹ est en hausse au Québec : elle touche maintenant une personne sur cinq au Québec (19,8 %). Le phénomène est particulièrement criant au sein des populations issues de l'immigration (27,3 %), des minorités visibles (34,8 %) et des personnes autochtones (Boucher et Fournier, 2025). Quant aux Premières Nations, une vaste enquête réalisée sur l'ensemble du territoire canadien au sud du 60^e parallèle révèle qu'environ la moitié des familles sont en situation d'insécurité alimentaire (Chan et al., 2021, p. 166-167).

Le réseau des banques alimentaires du Québec a mesuré une augmentation de 60 % du nombre de personnes dépannées chaque mois depuis 2022, constatant

⁹ Statistique Canada définit l'insécurité alimentaire comme « l'incapacité de se procurer ou de consommer des aliments de qualité, ou en quantité suffisante, de façon socialement acceptable, ou encore l'incertitude d'être en mesure de le faire. L'insécurité alimentaire des ménages est souvent liée à une incapacité financière d'assurer une alimentation adéquate » (Canada, 2020).

par ailleurs qu'une personne aidée sur 5 occupe un emploi (BAQ, 2025, p. 10). Un nombre croissant d'enfants au Québec arrivent à l'école le ventre vide ($\frac{1}{3}$ des jeunes au primaire, $\frac{2}{3}$ au secondaire) (Brouillette et coll, 2023, p. 11).

Les données canadiennes montrent par ailleurs que les « interventions basées sur l'alimentation ne parviennent pas à réduire l'insécurité alimentaire » et que les politiques publiques les plus efficaces à cet égard sont celles qui visent une amélioration des revenus des ménages à faible revenu (Tarasuk et McIntyre, 2025).

- Accessibilité financière des aliments

Les achats alimentaires constituent un poste budgétaire important : il représente en moyenne 11,6 % de l'ensemble des dépenses des ménages au Québec en 2023, et cette proportion passe à 21,9 % chez les ménages à faible revenu (quintile inférieur) (Statistique Canada, 2025a). Le prix des aliments a crû plus vite que l'indice général des prix à la consommation (IPC) au cours des dernières années (Statistique Canada, 2026). Le coût hebdomadaire d'une épicerie de base pour une famille montréalaise de quatre personnes était estimé à 290 \$ en juillet 2025, soit 33 % de plus qu'en octobre 2021 (Alima, 2025, p. 10). La crise actuelle de l'abordabilité du logement exacerbe la précarité alimentaire des ménages à faible revenu. Les personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu pour se loger sont deux fois plus susceptibles d'avoir de la difficulté à se nourrir (Torres, 2025, p. 22).

- Accessibilité géographique

L'INSPQ estimait en 2019 que 420 000 personnes au Québec vivaient dans un désert alimentaire, un « secteur qui procure un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation et qui est défavorisé sur le plan socioéconomique », soit entre 8 % et 23 % de la population, selon la région (Gobeil, 2019). Cette situation stagne depuis plusieurs années. Les résidents et résidentes de la Baie-James, de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord sont les plus susceptibles de vivre dans un désert alimentaire. En milieu urbain, certains secteurs sont qualifiés de « marais alimentaires », car on y retrouve principalement des commerces offrant des aliments de moindre valeur nutritionnelle (restauration rapide, dépanneurs). Cette réalité a notamment été observée autour d'écoles, alors qu'au Québec, 41 % des élèves n'ont pas accès à une alimentation scolaire (Brouillette et coll, 2023).

L'existence de déserts et de marais alimentaires est indissociable de l'histoire récente de la distribution alimentaire, marquée par le remplacement d'un grand nombre de commerces locaux par de grands supermarchés en périphérie des agglomérations (Galarneau, 2014, p. 27). Des chercheurs et chercheuses utilisent

l'expression « apartheid alimentaire » afin de mettre l'accent sur les « injustices structurales » responsables de cet « accès inéquitable à des aliments nutritifs et de bonne qualité (CCNDS, 2024, p. 22).

- Accessibilité culturelle

Chez les Autochtones et les Inuit, l'insécurité alimentaire est également liée au recul de l'alimentation traditionnelle (Bergeron et Lefebvre, 2024; Chan et al., 2021, p. 166; RRSSN, 2017a, 2017b). Plusieurs facteurs concourent au manque d'accès et de disponibilité des aliments traditionnels, comme un moindre accès au territoire nourricier, la perte des savoirs traditionnels, la contamination des aliments, etc. Tous ces déterminants sont liés au colonialisme, qui a fondamentalement fragilisé le système alimentaire traditionnel des peuples autochtones.

L'accès à des aliments de qualité et culturellement appropriés est également un enjeu pour la population immigrante et les communautés culturelles. Le Mouvement pour la souveraineté alimentaire des Afro-Québécois·e·s soutient « le leadership noir dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation » et « revalorise les savoirs, les pratiques et les cultures alimentaires afrodescendantes, tout en construisant des modèles agricoles durables, autonomes et ancrés dans les réalités locales ». Depuis 2023, cette initiative a permis de distribuer plus de 1 000 kg de légumes afro-caribéens cultivés par des producteurs locaux (MSAAQ, 2025).

- Inégalités de santé liées à l'alimentation

Les inégalités sociales en alimentation se traduisent par des inégalités de santé. Les conditions de vie d'une personne « façonnent favorablement ou défavorablement les opportunités dont elle ou il dispose de répondre adéquatement à ses besoins alimentaires » (Bergeron et Lefebvre, 2025, p. 1). Les problèmes de santé liés à une mauvaise alimentation (notamment les maladies chroniques liées à l'obésité), sont ainsi considérablement plus présents chez les personnes en situation de défavorisation sociale et économique. Par ailleurs, si la précarité socioéconomique et les environnements alimentaires défavorables restreignent les choix alimentaires, ceux-ci sont aussi conditionnés par les stratégies de commercialisation de l'industrie (Fakhri, 2025b).

Le régime alimentaire des Québécoises et des Québécois est composé à 50 % d'aliments ultra-transformés (Alliance SaluTERRE, 2024, p. 41). La plupart de ces produits excèdent les seuils recommandés de sodium, de sucres et de gras saturés (Corriveau et al., 2024). La consommation de fruits et de légumes est en recul depuis quelques années : 38 % des Québécois et des Québécoises en

consommaient 5 portions par jour en 2015, et n'étaient plus que 27,1 % en 2023 (Statistique Canada, 2025b).

Les problèmes de santé liés à une alimentation industrielle de mauvaise qualité sont en hausse. À l'échelle mondiale, la prévalence de l'obésité chez les 15-18 ans a dépassé, en 2025, celle de l'insuffisance pondérale (UNICEF, 2025). La malbouffe, particulièrement la consommation de boissons sucrées et d'aliments ultra-transformés, est responsable de 38 % des troubles cardiovasculaires au Canada (Nilson et al., 2025). Ses effets néfastes sur la santé mentale commencent également à être documentés (Legault, 2025).

La gestion des matières résiduelles

La sphère de la gestion des matières alimentaires résiduelles concerne la fin du cycle de vie des aliments et inclut les pratiques de réduction, de réutilisation et de revalorisation des matières, ainsi que la gestion publique des résidus.

Quelques constats

- **La quantité de résidus alimentaires**

Au Québec, 3,1 millions de tonnes métriques de résidus alimentaires sont produits chaque année; 39 % de ces résidus sont constitués de produits comestibles perdus ou gaspillés¹⁰, ce qui représente 16 % de l'ensemble des denrées consommées au Québec (Recyc-Québec, 2022, p. 18).

Outre les 32 % de résidus alimentaires récupérés pour des usages alimentaires ou autres, 28 % sont valorisés (par biométhanisation, compostage ou épandage au sol) et 40 % sont simplement éliminés (par enfouissement, incinération ou évacuation à l'égout) (Recyc-Québec, 2022, p. 25). Au Québec, 47 % des denrées alimentaires gaspillées sont enfouies.

- **L'impact environnemental du gaspillage**

Le gaspillage alimentaire contribue significativement au bilan d'émission de gaz à effet de serre au Québec. Sur les 20 millions de tonnes d'équivalent CO₂ produits par le système alimentaire dans son entier, 21 % sont attribuables aux résidus alimentaires comestibles, donc du gaspillage alimentaire. Le gaspillage alimentaire à l'étape de la distribution de détail ou de la consommation a une

¹⁰ Recyc-Québec définit le gaspillage alimentaire comme « toute partie comestible des aliments destinée à la consommation humaine qui en est détournée, dégradée, perdue ou jetée, à n'importe quelle étape du système bioalimentaire, incluant celles de la récupération et redistribution alimentaire et chez les consommateurs » (Recyc-Québec, 2022, p. 7). Le terme « résidus alimentaires » inclut quant à lui les « parties non comestibles associées ».

plus grande empreinte carbone, en raison de l'énergie impliquée en amont de la chaîne d'approvisionnement (notamment dans le transport). La réduction à la source des résidus alimentaires et l'adoption d'une stratégie d'économie circulaire (réemploi) sont les solutions comportant le plus grand potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Recyc-Québec, 2022, p. 30-37).

- Les secteurs concernés

Les pertes alimentaires sont une réalité qui concerne tous les maillons du système, mais leur importance relative varie selon le type de produits. Par exemple, selon la FAO, 52 % des fruits et légumes produits dans le monde seraient gaspillés, soit 20 % à l'étape de la production, 3 % dans l'entreposage et le transport, 2 % lors de la transformation, 9 % à l'étape de la vente ainsi que 19 % chez les consommateurs et consommatrices (les ménages ou les institutions) (Galarneau, 2014, p. 33).

- Les pertes alimentaires à la ferme

Globalement, le maillon de la production est responsable de 14 % des pertes alimentaires au Québec (Recyc-Québec, 2022, p. 20). La part de production laissée au champ, ou encore les pertes qui surviennent après la récolte sont attribuables à différents facteurs, notamment les variations de la demande et des prix, les aléas météorologiques, les problèmes d'entreposage, la non-atteinte des normes de qualité ou encore le manque de main-d'œuvre (Gooch et al., 2024, p. 31-32).

Les initiatives de glanage solidaire visent justement à récupérer les fruits et les légumes qui restent au champ après la moisson (fonds de champs). Plusieurs organismes et regroupements citoyens ont mis sur pied de telles initiatives, en collaboration avec des producteurs et des productrices dans la majorité des régions du Québec. Les denrées récoltées sont partagées entre le ou la propriétaire de la ferme, les cueilleurs et cueilleuses, et l'organisme en sécurité alimentaire qui organise l'activité.

- Les pertes alimentaires dans la transformation, la fabrication et la distribution

Les secteurs de la transformation et de la fabrication sont responsables de 21 % du gaspillage alimentaire au Québec; 10 % des pertes surviennent plutôt à l'étape du transport et de l'entreposage; 22 % se produisent plutôt dans les commerces de détail et 5 % dans les établissements du secteur hôtelier, de la restauration et des institutions (HRI) (Recyc-Québec, 2022, p. 20).

Dans le commerce de détail, les deux principaux facteurs qui mènent au gaspillage sont liés aux inventaires excessifs et aux codes de dates (« meilleur

avant »). Selon l'étude de référence pancanadienne réalisée par l'organisme Deuxième Récolte, 18 % de tout le gaspillage alimentaire pourrait être attribuable à une application rigide des codes de dates et ce, dans les différents maillons du système alimentaire (Gooch et al., 2024, p. 34-39).

Les invendus ou les surplus des commerces sont en partie donnés ou vendus aux organismes communautaires. Les Banques alimentaires du Québec, notamment via le Programme de récupération en supermarchés, récupèrent plusieurs millions de kilos de nourriture par année. Une partie substantielle de ces aliments récupérés ne peuvent cependant être redistribués par les organismes en raison de l'insuffisance de leurs capacités logistiques (par exemple, l'entreposage des produits frais ou surgelés) ou de la mauvaise qualité des produits remis (Recyc-Québec, 2022, p. 27).

Du côté des hôtels, restaurants et institutions publiques et privées, le gaspillage des aliments est principalement lié à la gestion des inventaires, en raison du degré élevé d'imprévisibilité qui caractérise ce secteur (Gooch et al., 2024, p. 33-34). Le taux de valorisation des résidus alimentaires dans le secteur HRI est particulièrement bas, puisque plus de 90 % des restes sont éliminés (Boulianne et al., 2019, p. G17). Depuis plus de vingt ans, l'organisme La Tablée des chefs soutient un programme de récupération alimentaire. En 2023-2024, cette initiative a permis de récupérer 2,8 millions de portions auprès de 250 établissements.

À Montréal, une étude récente estime qu'un meilleur système de récupération auprès des établissements alimentaires (commerces de détail et secteur HRI) pourrait permettre d'augmenter de 24 % à 58 % la quantité de denrées récupérées (Tremblay-Boily, 2025, p. 41).

- Au sein des ménages

Selon Recyc-Québec, 28 % du gaspillage alimentaire au Québec se produit au sein des ménages (Recyc-Québec, 2022, p. 20). Les causes les plus souvent évoquées sont liées aux valeurs, aux perceptions et aux normes sociales (par exemple, la banalisation du gaspillage, la dévalorisation des aliments « imparfaits » ou encore la culture de la surconsommation), aux lacunes en matière de littératie alimentaire (par exemple, le manque de compétences culinaires ou la confusion à l'égard des dates de péremption) et aux modes de vie (par exemple, le manque de temps pour planifier et préparer les repas) (Gagnon, s. d., p. 11).

3. LA DÉMARCHE DU RCCQ

3.1 La campagne pour le droit à l'alimentation

Historique de la démarche au RCCQ

Le RCCQ naît en 1990 de l'union d'une centaine de groupes de cuisine collective. Aujourd'hui composé de plus de 1 200 membres à travers le Québec, la mission du Regroupement est de « favoriser l'émergence, la consolidation et la concertation des cuisines collectives sur l'ensemble du territoire québécois ». Le RCCQ met en œuvre sa mission en s'appuyant sur les principes d'éducation populaire et d'action collective, guidé par les valeurs du mouvement que sont le respect de la dignité des personnes, la solidarité, l'autonomie, l'équité, la justice sociale et la démocratie¹¹.

Au début des années 2000, le RCCQ adopte une base politique intégrant le concept d'autonomie alimentaire, définie comme « une prise en charge individuelle et collective visant l'accessibilité à une nourriture de qualité et à un meilleur contrôle du système alimentaire », et comme un « processus de prise de pouvoir permettant, à toutes et à tous, l'exercice du droit à l'alimentation ». Au fil des ans, la notion de « droit à l'alimentation » devient prépondérante dans le discours du RCCQ. Voulant insuffler une vision plus large dans un débat public trop souvent limité à la question de l'insécurité alimentaire, le Regroupement met de l'avant la portée juridique du « droit à l'alimentation ». La création d'un comité élargi en 2019 et l'obtention d'un financement dédié en 2023 permettent de mettre en place une démarche plus structurée et donnent un nouveau souffle à la mobilisation.

De 2023 à 2025, la campagne pour le droit à l'alimentation rejoint un grand nombre d'acteurs et d'actrices des milieux communautaires et institutionnels, notamment grâce à une tournée de consultations régionales, à la production d'un site Web sur le droit à l'alimentation ainsi qu'au développement d'outils de mobilisation et d'activités de vulgarisation destinés à des publics divers. Cette démarche culminera lors d'un grand sommet national sur le droit à l'alimentation en avril 2026, à Sherbrooke. Le but de cet événement est faire émerger une grande convergence intersectorielle autour d'une vision commune, incarnée par la revendication d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation¹².

Un mouvement international

Dans plusieurs pays, des acteurs et actrices du monde politique, de la recherche, de la société civile et de tous les secteurs des systèmes alimentaires se coalisent pour revendiquer la reconnaissance explicite du droit à l'alimentation.

¹¹ Pour plus de détails sur la mission et l'historique du RCCQ, voir <https://www.rccq.org/fr/a-propos/>.

¹² Pour plus de détails sur la démarche autour du droit à l'alimentation, voir <https://droitalimentation.org/>

Le canton de Genève (Suisse) a été, en 2023, la première législation européenne à inscrire le droit à l'alimentation dans sa constitution, après la tenue d'un référendum populaire sur la question. Un projet de loi-cadre qui en précisera les modalités de mise en œuvre est en cours d'élaboration.

En France, une proposition de résolution visant l'inscription du droit à l'alimentation dans la constitution et l'adoption d'une loi-cadre a été acceptée par l'Assemblée nationale en février 2025.

D'autres législations régionales (comme la Lombardie, en Italie, ou l'État du Maine, aux États-Unis) ou nationales (notamment le Brésil, la Bolivie, le Mexique, le Népal, la Zambie ou encore l'Écosse) ont inclus des dispositions relatives au droit à l'alimentation dans leur cadre juridique au cours des dernières années (FAO, 2024b, p. 21-22; Pauthe, 2024; s.a., 2025)

Partout dans le monde, les avancées juridiques du droit à l'alimentation sont le résultat des mobilisations de la société civile. Les groupes continuent de faire pression sur les gouvernements afin que le droit à l'alimentation prenne vie au-delà des textes législatifs. En France, le collectif Nourrir – qui rassemble plusieurs dizaines d'organisations représentant le secteur de la production, les mangeurs et mangeuses, le mouvement écologiste, des associations caritatives et de solidarité internationale – fédère le mouvement intersectoriel pour le droit à l'alimentation.

Pourquoi une loi-cadre?

Parmi les moyens préconisés par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CODESC) pour concrétiser le droit à l'alimentation dans un contexte national figure l'adoption d'une loi-cadre, une approche législative structurante dont l'instrumentation a été bien développée par la FAO (FAO, 2010; ONU, 1999). Par sa portée systémique, la loi-cadre facilite l'instauration d'une « approche cohérente, coordonnée et globale » (FAO, 2010, p. 63).

Une loi-cadre est un texte législatif « définissant les principes généraux d'une matière et laissant à l'exécutif le soin d'en fixer les modalités d'application » (ANQ, s. d.). Une loi-cadre sur l'alimentation devrait inclure les éléments normatifs du droit international, tels que les aspects et les composantes du droit à l'alimentation, de même que les obligations de l'État de respecter, de protéger et de réaliser ce droit. Elle préciserait aussi les moyens devant être pris par les instances politiques, administratives et juridiques pour le mettre en œuvre.

Au Québec, le palier provincial apparaît comme le niveau de législation le plus porteur pour la revendication d'une loi-cadre. En effet, même si le fédéral est imputable en droit international et détient plusieurs leviers importants (notamment la négociation des ententes de libre-échange), les provinces ont le pouvoir d'agir sur un grand nombre de

composantes du système alimentaire (agriculture, aménagement du territoire, environnement, politiques sociales, etc.). Les municipalités jouent également un rôle dans la réalisation du droit à l'alimentation et elles sont de plus en plus nombreuses à intégrer le cadre du droit à l'alimentation dans leurs initiatives ainsi que dans leurs politiques, à l'instar de la ville de Sherbrooke qui est devenue, en 2025, la première ville québécoise à reconnaître explicitement le droit à l'alimentation dans une Charte intégrée à même son Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN). Leur action est néanmoins limitée par « leur position de subordination à l'égard des paliers supérieurs de gouvernement » (Dufresne, 2024, p. 213). Dans le contexte québécois, une législation-cadre apparaît comme une réponse structurante au besoin de « renforcement des maillages entre les secteurs, les domaines d'intervention et les acteur·rices au cœur d'initiatives alimentaires déjà actives sur les territoires du Québec » (Forum SAT, 2025, p. 3).

3.2 Consultation des acteurs et actrices : les pré-sommets

Objectifs de la consultation

À l'automne 2025, le RCCQ a organisé une série de pré-sommets rassemblant des acteurs et actrices de tous les secteurs du système alimentaire québécois. Ces rencontres ont été pensées comme une occasion de « dresser un état des lieux dans chaque secteur, d'entendre les réalités de terrain, d'identifier à la fois les défis et les lueurs d'espoir, et d'amorcer une réflexion commune sur l'avenir ».

Plus précisément, la tenue de ces pré-sommets visait deux grands objectifs : mobiliser les partenaires et renforcer la concertation intersectorielle, en préparation du sommet national d'avril 2026. Ultimement, le souhait du comité organisateur était d'en arriver à esquisser des convergences pouvant servir de « boussole » pour la suite de la démarche vers l'adoption d'une loi-cadre.

Portrait de la participation

Sept rencontres en ligne ont été tenues autour de thématiques reflétant les différentes composantes du système alimentaire ainsi que les enjeux transversaux qui s'y vivent et dans lesquels le droit à l'alimentation pourra s'implanter :

- Multiples visages de l'insécurité alimentaire
- Consommation et environnements alimentaires
- Empreinte écologique et circularité de l'alimentation
- Décolonisation, genre et démarchandisation de l'alimentation
- Gouvernance démocratique des systèmes alimentaires
- Production et transformation
- Distribution

Une huitième rencontre sans thème prédéfini était réservée aux membres du réseau des cuisines collectives.

L'invitation à participer aux consultations a été partagée dans le réseau élargi du RCCQ et diffusée sur différentes plateformes. Les personnes pouvaient s'inscrire à un ou plusieurs pré-sommets, en fonction de leur intérêt pour les thématiques. Les pré-sommets se sont déroulés entre le 29 octobre et le 13 novembre 2025, via la plateforme Zoom.

- 8 pré-sommets
- 335 inscriptions¹³
- 42 personnes participantes en moyenne dans chaque pré-sommet
- 52 groupes de discussion
- 65 heures d'échanges
- 140 organisations représentées (voir la liste en annexe)

Déroulement des pré-sommets

La firme Dynamo a accompagné l'équipe du RCCQ dans l'idéation et la préparation du processus de consultation. Elle a également participé à l'animation des rencontres. Pour guider les discussions, le comité d'organisation s'est inspiré de « l'approche appréciative » et de la matrice FOAR (forces, opportunités, aspirations, résultats).

L'approche appréciative est une méthode de réflexion stratégique issue du domaine de la psychologie organisationnelle (Cole et Stavros, 2019). Le cadre FOAR est conçu pour orienter une discussion collective vers la « recherche de solutions » plutôt que la « résolution de problèmes », en se concentrant sur ce qui « est positif, ce qui peut être amélioré, et ce qui inspire les parties prenantes ». L'approche vise à « transformer en action la réflexion et la planification stratégiques grâce au dialogue et aux conversations constructives » (Ibid, p. 507, traduction libre).

Après une présentation en plénière du cadre du droit à l'alimentation, de l'objectif de la loi-cadre et des grandes lignes de l'approche appréciative, les personnes étaient transférées dans une salle de discussion virtuelle pour y discuter en petits groupes.

Dans chaque groupe, une personne impliquée dans le projet (et désignée au préalable) assumait le rôle d'animation et avait aussi la responsabilité de prendre des notes, dans un document affiché à l'écran durant la discussion. Les personnes participantes avaient ainsi la possibilité de valider en direct la formulation de leurs propos, tels que résumés

¹³ Pour une moyenne de 2,1 participations par personne ou par organisation.

par la preneuse ou le preneur de notes. Les échanges se sont déroulés assez librement, de façon peu directive. Chaque pré-sommet s’est terminé par une plénière d’une dizaine de minutes, où étaient rapportées quelques idées phares exprimées dans les différents groupes de discussion.

Méthode d’analyse des résultats

Les comptes-rendus schématiques des discussions ont fait l’objet d’une analyse qualitative, orientée vers la description, la mise en relation et l’interprétation des idées, des expériences ainsi que des réalités exprimées par les participantes et les participants. La première étape de cette démarche a été assez inductive : sans s’appuyer sur une catégorisation préalable, les idées exprimées ont été codées à l’aide d’un logiciel d’analyse qualitative. Le codage est un procédé itératif, qui se raffine à mesure de l’avancement de l’analyse et dans un aller-retour fréquent entre les données et l’arbre de code. Une stratégie hybride a été déployée, relevant à la fois d’un procédé sommaire d’analyse de contenu, d’analyse thématique et d’une catégorisation plus conceptuelle (Paillé et Mucchielli, 2021).

Cette démarche a permis de classer les idées exprimées lors des consultations en trois catégories, soit les propos exprimant un point de vue sur *ce qui est* (le portrait de la situation), sur *ce qui devrait être*, dans un sens général (les valeurs, les aspirations) et sur *ce qu’il faut faire* (les actions à poser, les changements à apporter). Cette structure d’analyse a dessiné l’armature de la présentation narrative des résultats. Les valeurs et aspirations exprimées de façon récurrente lors des consultations sont décrites dans une première section, et composent des éléments d’une vision partagée. Les éléments de nature plus descriptive ou programmatique sont synthétisés dans une deuxième section, et se présentent sous la forme de convergences auxquelles se rattachent des pistes d’actions concrètes.

Cette démarche de documentation n’avait pas pour but ni prétention de produire des résultats statistiquement représentatifs de l’opinion de l’ensemble des acteurs et actrices du système alimentaire québécois. Comme dans toute recherche qualitative, la visée était de « comprendre la complexité, le détail et le contexte » d’une question ou d’un phénomène, de lui « donner du sens » (Anadón et Savoie-Zajc, 2009, p. 1). Ainsi, la présence lors des consultations d’un grand nombre de personnes issues de différentes régions de même que la diversité de leurs champs d’expertise et domaines d’activités constituent des gages d’une bonne représentativité qualitative des données recueillies. Néanmoins, la synthèse des résultats reflète la participation aux consultations, où certains secteurs ont été davantage représentés que d’autres (voir la liste des groupes en annexe).

PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS

4. Éléments d'une vision partagée : Valeurs et aspirations des acteurs et actrices des systèmes alimentaires

La nécessité d'une transformation en profondeur des systèmes alimentaires a traversé l'ensemble des échanges lors des pré-sommets. Dans toutes les rencontres, les personnes participantes en ont appelé à une « refonte profonde », un « changement de perspective ». À cet égard, plusieurs personnes ont évoqué le « changement de paradigme » que constitue la perspective du droit à l'alimentation.

Les multiples points de rupture que nous vivons actuellement (climat, environnement, géopolitique, coût de la vie, inégalités) sont vécus comme des rappels de l'urgence de repenser de façon globale nos modes de vie et notre organisation sociale. De même, les problèmes de fond vécus dans plusieurs maillons du système alimentaire montrent le caractère insoutenable du modèle actuel. De l'avis des participantes et des participants, nous sommes dans une situation critique à plusieurs égards, mais les moments de crises peuvent être une occasion d'opérer un virage.

Quelques grandes valeurs sous-tendent cette volonté de transformation des acteurs et actrices du système alimentaire québécois. Ces éléments de vision constituent en quelque sorte l'ancrage théorique des idées plus concrètes exprimées lors des pré-sommets et des convergences qui en ont émergé, permettant d'en éclairer le sens de façon transversale. Les six éléments de vision présentés ci-dessous résultent de la synthèse des discussions¹⁴.

4.1 L'alimentation au cœur de nos vies et de nos communautés

« Besoin vital », « base de la vie », l'alimentation a des impacts sur tous les autres aspects de l'existence. Elle est aussi au cœur du lien social et crée des ponts intergénérationnels ainsi qu'interculturels. Les participantes et les participants ont exprimé le souhait que l'alimentation reprenne la place qui est la sienne au centre de nos vies, en appelant à une « reconnexion profonde entre les mangeurs et mangeuses et les producteurs et productrices ». Pour certaines personnes, (re)construire une « conscience alimentaire » va de pair avec « réapprendre à faire village » et « rallumer la flamme du vivre-ensemble ».

¹⁴ Les éléments de vision ne sont pas classés par ordre d'importance.

Il a été question de construire autour de l'alimentation des espaces d'échanges, de vie sociale et d'apprentissage, où les savoirs autochtones et ceux des communautés ethnoculturelles seraient reconnus et valorisés. Dans les communautés afrodescendantes et autochtones, notamment, la transmission de la mémoire et des savoirs culinaires occultés par le colonialisme peut devenir l'amorce d'un cercle vertueux de cohésion sociale, de fierté, de guérison et de résilience collective.

Dans cet esprit, plusieurs acteurs et actrices ont insisté sur la fonction sociale et culturelle de l'agriculture, qui devrait être bien davantage valorisée. Il faut transformer la manière de voir le métier, pour que le travail en agriculture « retrouve ses lettres de noblesse ». Plusieurs ont déploré que l'agriculture soit aujourd'hui essentiellement vue sous le prisme de l'économie. Pourtant, les fermières et fermiers font bien davantage que produire des aliments : elles et ils nourrissent le monde, occupent et protègent notre territoire. Des participantes et participants ont exprimé le rêve d'une société où toute personne aurait son fermier ou fermière de famille, tout comme elle devrait avoir sa ou son médecin de famille. Elles et ils ont aussi plaidé pour un élargissement de la capacité à produire soi-même ses aliments et la multiplication des projets agricoles dans les quartiers.

4.2 La démarchandisation de l'alimentation

Tout au long des pré-sommets, la question de la démarchandisation de l'alimentation est revenue. Les participantes et participants ont partagé le sentiment qu'il est problématique que l'alimentation soit considérée une marchandise comme les autres, un « produit commercial ordinaire ». Dans cet esprit de démarchandisation, plusieurs intervenantes et intervenants ont choisi d'utiliser le terme « mangeurs ou mangeuses » plutôt que « consommateurs ou consommatrices ». Le système capitaliste a été pointé du doigt de façon répétée pour sa responsabilité dans l'accroissement des inégalités et de la faim. On y a fait le parallèle avec le logement, un autre besoin fondamental actuellement considéré comme une marchandise plutôt qu'un droit humain.

La démarchandisation de l'alimentation a recouvert un large spectre d'idées lors des pré-sommets : certaines personnes ont tracé les contours d'une démarchandisation partielle du système alimentaire, d'autres ont évoqué un horizon ultime de sortie globale du capitalisme et un large consensus s'est dessiné autour de l'idée d'une « économie au service du vivant et de l'humain ». La terre, les aliments, les semences, « tout ce qui est nécessaire à la vie » ne devrait pas être soumis à une « logique

marchande », ont répété les personnes participantes aux consultations, qui en ont appelé à « sortir l'agriculture de la spéculation ».

Entre nationalisation et socialisation, entre propriété publique et collective, les pistes évoquées pour démarchandiser l'alimentation ont été nombreuses et diversifiées. Les acteurs et actrices des systèmes alimentaires présents ont questionné la propriété privée du territoire et/ou des entreprises agricoles ainsi que le statut d'entrepreneur des producteurs et productrices; elles et ils ont aussi rêvé d'infrastructures collectives de transformation et de distribution dans tous les quartiers et villages, d'un aménagement du territoire repensé autour de la création de « communs » en alimentation.

Sans qu'un modèle unique ne soit préconisé, de multiples chemins de démarchandisation ont été proposés. Surtout, un refus que la logique marchande constitue le principe organisateur prépondérant des systèmes alimentaires s'est clairement fait entendre durant les pré-sommets.

4.3 Une démocratie alimentaire à inventer

L'importance de la participation de toutes les parties prenantes a aussi été évoquée de façon transversale, dans tous les pré-sommets. Les personnes présentes ont insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes de participation dans tous les maillons du système alimentaire, mais aussi à tous les niveaux de gouvernance, des structures locales aux instances nationales. Cette culture démocratique est perçue comme actuellement trop absente de nos systèmes alimentaires.

L'idéal démocratique exprimé par les participantes et les participants va bien au-delà d'une vision étroite de la démocratie représentative ou de démarches superficielles de consultation : ce sont plutôt des mécanismes de démocratie participative autour de l'alimentation, une « gouvernance partagée » et la création d'espaces de délibération, où les décisions se prendraient de façon collective, qui ont été décrits lors des pré-sommets. Il a souvent été soulevé que cette gouvernance pourrait s'inscrire au sein des systèmes alimentaires territoriaux (SAT). Une véritable « citoyenneté alimentaire », qui passe aussi par l'éducation, pourrait naître de ces lieux de démocratie rassemblant mangeurs et mangeuses, producteurs et productrices.

Une grande préoccupation s'est également fait entendre lors des pré-sommets pour que « toutes les voix » soient prises en compte, particulièrement celles des personnes en situation de vulnérabilité ou de marginalisation. Leurs savoirs expérientiels devraient

nourrir la prise de décisions. Cet impératif d'inclusion implique de créer des processus facilitant l'implication dans les instances décisionnelles, plutôt que de reconduire des mécanismes qui excluent de facto certaines populations, notamment les personnes en situation de pauvreté ou encore les membres de communautés ethnoculturelles. Une véritable démocratie alimentaire devrait également reconnaître l'autodétermination alimentaire des peuples autochtones, pour que les communautés puissent « prendre les décisions pour elles-mêmes » et choisir la « forme que prendra leur participation ».

4.4 L'État comme instrument de la volonté collective

Les participantes et les participants ont interpellé le gouvernement pour qu'il « prenne en charge » la sécurité alimentaire, qu'il en fasse « une priorité », que la question de l'alimentation soit enfin « portée par les décideurs et décideuses ». Cet appel à la responsabilité de l'État tranche avec la tendance actuelle qui consiste à mettre l'accent sur la responsabilité individuelle (enjoindre les gens à faire les bons choix alimentaires, à adopter des comportements écologiques ainsi que de saines habitudes de vie, à privilégier l'achat local), et de laisser entre les mains des organismes la responsabilité de répondre aux situations les plus aiguës d'insécurité alimentaire. C'est aussi un appel sans détour au leadership du gouvernement pour donner l'impulsion à la transformation des systèmes alimentaires, notamment avec l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation.

Plus largement, une vision positive de l'intervention de l'État à différents niveaux est ressortie des discussions. Les intervenantes et intervenants ont réclamé un État qui, dans la sphère économique, établit des règles guidées par le bien commun plutôt que par les lois du marché et l'enrichissement de quelques personnes; qui, dans la sphère législative, reconnaît et protège les droits fondamentaux; qui, dans la sphère sociale, adopte des politiques qui nous rapprochent d'un modèle de société plus égalitaire; et qui, finalement, met l'ensemble de ses politiques « au service de la transition socioécologique ». Plusieurs participantes et participants ont aussi insisté sur le fait que l'État doit non seulement reconnaître le droit à l'alimentation, mais prendre les moyens pour qu'il soit respecté et en être imputable.

De façon sous-jacente, une certaine inquiétude est également ressortie quant aux entraves à la souveraineté des États en matière de politiques agricoles et alimentaires, dans un contexte de mondialisation néolibérale. Une inquiétude assortie de la volonté de se réapproprier le droit et le pouvoir de définir collectivement un système

alimentaire qui correspond à ses aspirations, autrement dit, un appel à la souveraineté alimentaire, qui entretient des liens étroits avec le droit à l'alimentation.

4.5 Un projet de société axé sur la justice, la décolonisation et le pouvoir d'agir des communautés et des personnes

Une grande indignation autour du constat des inégalités qui se creusent à tous les niveaux du système alimentaire s'est exprimée lors des pré-sommets : inégalités dans l'accès à la terre, dans l'accès aux aliments sains, frais et locaux, dans l'accès aux aliments traditionnels ou culturellement adaptés; inégalités dans la division du travail lié à l'alimentation, dans les familles comme à l'échelle de la société; inégalités dans la répartition des avantages et des conséquences néfastes du modèle agroalimentaire conventionnel. Dans tous les maillons du système alimentaire, les inégalités entre les « gros joueurs » et les petits producteurs, transformateurs ou distributeurs ont été soulignées, de même que le pouvoir disproportionné des lobbys et des multinationales agrochimiques, au détriment de celui des mangeurs et mangeuses. Le désir de corriger les inégalités, de s'attaquer à leur « source » est un fil conducteur entre tous les éléments de vision. Il s'agit en somme de viser « l'équité, du début à la fin de la chaîne, de la production à l'assiette. »

Du côté des mangeurs et des mangeuses, on a maintes fois souligné que l'insécurité alimentaire est directement liée aux inégalités socioéconomiques. Cependant, les populations sont touchées diversement et certains groupes sont doublement, voire triplement, désavantagés, d'où l'importance d'adopter une vision intersectionnelle. Il a entre autres été question de la charge mentale et matérielle de la préparation alimentaire qui repose de façon disproportionnée sur les femmes; des personnes en situation de handicap qui se butent à de multiples obstacles pour accéder aux lieux d'approvisionnement; des personnes issues des communautés ethnoculturelles et de l'immigration qui n'ont pas accès aux aliments culturellement pertinents pour elles ainsi que des personnes vivant en région éloignée qui doivent déboursier beaucoup plus pour leur alimentation. Il a aussi été question des membres de communautés autochtones dont l'accès au territoire nourricier et aux aliments traditionnels est de plus en plus compromis.

Les pré-sommets ont fait ressortir l'importance prioritaire de reconnaître et de réparer les injustices, pour que les membres des groupes historiquement opprimés retrouvent leur « pouvoir d'agir » en alimentation, c'est-à-dire leur « capacité à se nourrir selon leurs besoins » à la fois physiques et socioculturels. Cette démarche de reconnaissance

et de réparation devrait se déployer dans l'élaboration des politiques publiques et des programmes gouvernementaux ainsi que dans les pratiques quotidiennes des organismes. Pour les populations allochtones, adopter une posture décoloniale signifie « repenser nos approches, nos façons de réfléchir », « cultiver l'ouverture et l'échange interculturel », mais aussi se décentrer culturellement pour bâtir des relations basées sur la « confiance » et le « partage, non l'exploitation ».

4.6 La protection intransigeante de tout le vivant

La transition socioécologique touche tous les domaines d'activité, mais il est clair aux yeux des acteurs et des actrices des systèmes alimentaires que l'agriculture est à la base de cette transition et qu'il n'est plus possible de poursuivre avec le modèle agroalimentaire mondialisé conventionnel, en raison de ses impacts destructeurs sur l'environnement et le vivant. Le système actuel contribue au changement climatique, à la perte de biodiversité, au déficit hydrique, à la dégradation des sols, à la pollution par le plastique, à la réduction des territoires traditionnels de chasse et de cueillette et à la contamination de l'eau, de l'air et des aliments. « La toile de vie qui nous soutient est en train de s'effriter », comme l'a exprimé une personne lors des pré-sommets.

La vision portée par les participantes et les participants priorise la protection de l'environnement et place l'économie sur un deuxième plan. On doit transitionner vers un système alimentaire « qui respecte les limites planétaires ». Il a beaucoup été question de la nécessaire reconstruction de notre lien avec la nature, la terre et les saisons. L'approche agroécologique, qui consiste à « rebâtir avec le vivant », a été abondamment mentionnée. De façon générale, il en est ressorti l'idée qu'un système alimentaire durable repose sur la protection de tout le vivant et que notre bien-être ainsi que nos conditions de vie sont, aussi, celles de tout le vivant.

5. ÉLÉMENTS D'UNE FEUILLE DE ROUTE : CONVERGENCES ET PISTES D'ACTION

À travers l'articulation d'une réflexion globale et sectorielle, les pré-sommets ont permis de dégager un portrait de l'état du système alimentaire et surtout des façons de le transformer pour le bien commun et les générations à venir. Des acteurs et actrices de tous les secteurs, y compris celui de la recherche et de l'innovation en agroalimentaire, ont apporté leur expérience et leur expertise à cette réflexion collective. Les quatorze

convergences et soixante-neuf pistes d'action présentées ci-dessous résultent de la synthèse des discussions¹⁵.

5.1 En finir avec un système d'aide alimentaire basé sur la charité

Les actrices et acteurs présents lors des pré-sommets ont dénoncé sans détour le désengagement gouvernemental en sécurité alimentaire. « Miser sur la charité pour nourrir les gens » est fondamentalement problématique : la sécurité alimentaire est une responsabilité publique et devrait être une « priorité gouvernementale ».

Le système actuel d'aide alimentaire n'agit que sur les conséquences et non sur les causes structurelles de la faim. Pour les acteurs et actrices du terrain, il est clair que le dépannage alimentaire ne devrait qu'être ponctuel, qu'il n'est pas « une solution à long terme » ni une « réponse normale à la faim ». Certaines personnes ont exprimé le rêve de la « fin des banques alimentaires ».

Le système d'aide alimentaire ne suit pas la cadence de l'accroissement de l'insécurité alimentaire. Dans les écoles, notamment, les programmes de soutien alimentaire pour les élèves de milieux défavorisés souffrent d'un financement insuffisant. Les organismes en sécurité alimentaire présents lors des consultations ont mentionné que le système basé sur les dons « ne suffit pas » à répondre à la demande. Par ailleurs, ils constatent parfois une « inadéquation » des dons avec les besoins et des iniquités entre les secteurs. La logistique de la gestion des dons est aussi problématique dans certains milieux.

La question de la dignité a aussi fait partie de la critique du système de dépannage alimentaire, exprimée par les participantes et participants. Ce système est stigmatisant pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire qui y recourent, il ne permet souvent pas le choix des aliments ni ne respecte les préférences culturelles. La qualité des aliments n'est pas non plus toujours au rendez-vous : les produits transformés sont souvent plus présents que les produits frais, l'accès aux fruits et aux légumes frais est particulièrement réduit dans certains milieux.

Les consultations ont permis d'échanger sur les pratiques des organismes en sécurité alimentaire et de mettre en lumière plusieurs initiatives portées par le milieu. Des approches non-stigmatisantes et qui donnent accès à des aliments de qualité ont été mises de l'avant, comme le système des coupons nourriciers. Les personnes

¹⁵ Les éléments de la feuille de route ne sont pas classés par ordre d'importance.

participantes ont également parlé des maillages avec les producteurs et productrices qui permettent aux organismes en sécurité alimentaire de s'approvisionner autrement qu'avec les dons des grands distributeurs : projets de glanage, rangs solidaires, paniers solidaires et autres partenariats facilitant le partage, la récupération et la transformation des surplus agricoles. Toutes ces initiatives ont en commun d'offrir de l'aide alimentaire à des personnes en situation de vulnérabilité, tout en soutenant les autres maillons d'un système alimentaire durable. L'autoproduction alimentaire, notamment en milieu urbain, fait aussi partie d'une vision de la sécurité alimentaire basée sur le renforcement de l'autonomie, mise de l'avant lors des pré-sommets.

Plusieurs personnes ont avancé que la sécurité alimentaire devrait être davantage considérée sous l'angle de la santé publique pour nous amener à agir en prévention. Lançant un appel à des mesures plus structurantes et innovantes, des participantes et participants ont cité en exemple le modèle français de « sécurité sociale de l'alimentation » et, notamment, des « caisses communes alimentaires », dont le Québec pourrait s'inspirer.

Pistes d'action

- Adopter une stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire ancrée dans les droits humains, en reconnaissant explicitement le droit à l'alimentation dans une loi-cadre.
- Étendre et pérenniser le programme de coupons nourriciers à l'échelle du Québec.
- Assouplir la réglementation relative à l'agriculture urbaine pour en faire un levier de sécurité alimentaire et faciliter l'accès à une parcelle, notamment pour personnes issues de l'immigration.
- Mettre en place un programme d'alimentation scolaire véritablement universel (PASUQ) pour éviter le piège de la stigmatisation.
- Mieux soutenir et financer les initiatives et les organismes qui agissent de façon préventive en sécurité alimentaire.
- Créer un réseau d'épicerie à but non lucratif (publiques, communautaires, coopératives, ou solidaires).

5.2 Resserrer les mailles du filet social

L'insécurité alimentaire n'est pas qu'une question « d'alimentation ». Pour les personnes participantes, notamment les organismes en sécurité alimentaire, il faut « agir en

amont » et s'attaquer au problème « à la source », c'est-à-dire aux « déterminants sociaux » des inégalités.

Le premier levier est celui du revenu. Dans le contexte actuel d'augmentation générale du coût de la vie, tout particulièrement du coût des loyers, l'alimentation est un poste budgétaire plus compressible que d'autres pour les familles à faible revenu. Sur le terrain, les organismes constatent tous les jours que le manque de moyens financiers est une cause immédiate de l'insécurité alimentaire, qui touche de plus en plus de nouvelles populations en situation de pauvreté. Les « nouveaux visages » de l'insécurité alimentaire incluent des personnes en emploi, aux études, issues de l'immigration et, notamment, des demandeurs et demandeuses d'asile. Les personnes en situation d'itinérance, les personnes âgées et les familles monoparentales sont aussi plus nombreuses à fréquenter les organismes. Lors des consultations, des intervenantes et intervenants ont aussi sonné l'alarme sur l'insécurité alimentaire grave qui sévit dans les communautés autochtones, particulièrement dans le Nord-du-Québec.

Les propos des participantes et des participants ont mis en relief l'interdépendance de tous les droits humains. La question du revenu est ressortie en premier lieu, mais plusieurs personnes ont aussi insisté sur l'importance d'agir sur le logement, sur l'accessibilité des transports et sur l'accès aux services publics (p. ex., aux centres de la petite enfance (CPE), à un médecin de famille). En somme, les participantes et les participants aux consultations ont revendiqué une architecture de politiques sociales qui permet « aux personnes de vivre dignement ».

Pistes d'action

- Augmenter le revenu des personnes au bas de l'échelle. Plusieurs avenues ont été proposées : rehausser le salaire minimum; augmenter les prestations sociales (aide sociale, aide financière aux études) pour atteindre la mesure du panier de consommation (MPC) ou celle du « revenu viable »; ou encore adopter un programme de revenu universel, nommé « revenu minimum viable garanti » ou « revenu décent garanti ».
- Créer plus de logements sociaux et communautaires (hors marché) et réglementer le prix des loyers, pour régler la crise d'abordabilité du logement.

5.3 Relier l'alimentation à l'éducation tout au long de la vie

Les acteurs et actrices des systèmes alimentaires constatent un effritement de la littératie alimentaire dans la population, une perte de savoirs et un recul des

compétences. Cela se traduit par une méconnaissance des produits locaux et saisonniers, de la façon de les conserver et de les cuisiner ainsi que par la présence de préjugés alimentaires tenaces (face aux légumes moches, par exemple, ou, plus globalement, en lien avec les protéines végétales ou l'alimentation végétarienne). On déplore le faible niveau de conscience de l'origine des produits alimentaires, du gaspillage alimentaire et du « coût réel » des aliments (qui inclut les coûts invisibles de production, comme le temps de travail et les externalités sociales et environnementales).

Les participantes et les participants ont aussi souligné les préjugés parfois véhiculés par la notion de littératie : certains savoirs sont occultés ou dévalorisés (par exemple, les savoirs des personnes en situation de pauvreté) et disparaissent derrière un jugement porté sur leurs « mauvais choix » alimentaires. Au-delà des individus, il a été souligné que les messages alimentaires peuvent être confus ou contradictoires (par exemple, l'information véhiculée par le marketing par opposition aux préconisations du Guide alimentaire canadien), ne permettant pas de faire des choix libres et éclairés. Apprendre des autres cultures culinaires et se familiariser avec des nouveaux aliments sont aussi une facette de la littératie alimentaire qui mériterait d'être mise de l'avant. Un meilleur partage des savoirs est aussi un enjeu d'égalité, puisque les femmes assument encore de façon disproportionnée la responsabilité et le travail invisible lié à l'alimentation.

Plusieurs personnes ont déploré le retrait du cours d'économie familiale du cursus scolaire québécois. À cet égard, la mise en place d'un programme d'alimentation scolaire universelle (PASUQ) - en plus de toucher la question de l'approvisionnement institutionnel et de la lutte à l'insécurité alimentaire (voir les convergences 5.1 et 5.4) - est perçue comme une occasion de réintroduire l'éducation alimentaire auprès des jeunes.

Un appel à la dissémination de l'éducation alimentaire dans tous les milieux a fortement résonné durant les pré-sommets. D'une part, le développement de la littératie alimentaire devrait traverser tous les niveaux du système d'éducation, du préscolaire jusqu'aux programmes universitaires (soit des espaces académiques pour la recherche et la réflexion de pointe). D'autre part, l'éducation populaire, informelle ou non formelle, tout au long de la vie, joue aussi un rôle essentiel. Dans ce domaine, les cuisines collectives sont déjà à l'œuvre et pourraient être mises davantage à contribution comme « vecteurs d'éducation alimentaire ».

Pistes d'action

- (Ré)instaurer l'éducation alimentaire scolaire. Le programme d'éducation alimentaire scolaire devrait permettre de développer des compétences culinaires, mais aussi une conscience des questions environnementales liées à l'alimentation et être culturellement adapté.
- Soutenir les projets agricoles dans les écoles (p. ex., jardins scolaires, culture hydroponique dans les classes, « fermes écoles »).
- Rapprocher les écoles des acteurs du système alimentaire (p. ex., instaurer des « visites de découverte » et des sorties en nature, mailler des écoles et des entreprises agricoles ou des organismes).
- Développer des infrastructures et des programmes collectifs ou publics à vocation éducative, pour permettre à toute la population de développer ses savoirs et ses compétences pour produire ou transformer les aliments.

5.4 Utiliser le levier de l'approvisionnement public pour transformer les systèmes alimentaires

L'insuffisance des politiques d'approvisionnement institutionnel a été soulignée à grands traits lors des pré-sommets. Malgré l'existence d'une stratégie gouvernementale (Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois - SNAAQ), plusieurs obstacles continuent de freiner l'implantation de l'alimentation locale dans les institutions publiques, comme les hôpitaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les écoles, les CPE et même les centres de détention.

Les participantes et participants ont souligné le caractère très contraignant des stratégies d'approvisionnement public. Elles et ils ont notamment évoqué les règles appliquées par le Centre d'approvisionnement gouvernemental (CAG) relatives au « plus bas soumissionnaire », à la quantité minimale à fournir, à la constance et à la prévisibilité de l'approvisionnement. Par ailleurs, le manque d'infrastructures alimentaires dans les établissements (comme des cuisines adaptées) est parfois un autre obstacle au changement dans les pratiques d'approvisionnement. Il est difficile pour des producteurs locaux de s'implanter dans un tel cadre. L'exemple des produits de la pêche qui n'arrivent pas à pénétrer les établissements publics, même en Gaspésie, a été soulevé.

Les échanges ont révélé que la situation varie d'un endroit à l'autre et que certains établissements, institutions ou régions se démarquent par leur volonté de privilégier l'achat d'aliments locaux et écoresponsables, notamment par la mise en place de partenariats avec des producteurs locaux. Plusieurs projets de transition vers un approvisionnement alimentaire institutionnel durable sont soutenus par le mouvement

Commun'assiette (propulsé par Équiterre). Localement, les initiatives sont parfois portées à bout de bras par quelques personnes déterminées, ce qui les fragilise.

Les acteurs et actrices du système alimentaire ont exprimé le souhait que toutes les institutions de l'État portent la responsabilité d'offrir une alimentation saine, durable et locale. L'approvisionnement public est également vu comme un levier de souveraineté alimentaire, dans un contexte géopolitique trouble où le soutien à la demande intérieure revêt une importance particulière. De l'avis des acteurs et actrices des systèmes alimentaires, l'impulsion gouvernementale doit être plus franche et elles et ils questionnent la légitimité des ententes commerciales qui entravent l'approvisionnement local.

Pistes d'action

- Instaurer une politique contraignante d'approvisionnement local dans les institutions publiques. Cela implique de revoir la règle du plus bas soumissionnaire pour privilégier les fermières et les fermiers de famille (voire leur « réserver » le marché) et les entreprises locales (particulièrement les OBNL et les entreprises d'économie sociale). Cette politique devrait inclure des critères pour favoriser les modes de production durables.
- Faire davantage de place aux aliments culturellement appropriés dans les menus (p. ex., du gibier dans milieux autochtones). Les établissements publics devraient être incités à faire appel à des fournisseurs et du personnel issus de la diversité.
- Mettre en place des comités de citoyennes et de citoyens ou de résidentes et résidents dans les établissements publics, afin de leur donner un pouvoir sur les choix alimentaires et les sources d'approvisionnement.
- Faciliter la vente directe des producteurs vers les institutions (p. ex., en instaurant le jumelage entre les établissements et des fermières et fermiers de famille).
- Instaurer un programme universel d'alimentation scolaire (PASUQ), dont l'approvisionnement inclut des critères de provenance, de qualité et de durabilité.
- Rendre obligatoire l'adoption d'une politique d'approvisionnement local par les MRC et municipalités.

5.5 Soutenir la concertation démocratique territoriale à tous les niveaux

Les personnes présentes aux pré-sommets ont témoigné de leur implication dans de multiples espaces de concertation territoriale : les tables de concertation bioalimentaires, tables intersectorielles en saines habitudes de vie, les diverses communautés nourricières, les systèmes alimentaires territoriaux tels que Borée et Nourrir notre monde Gaspésie, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces espaces rassemblent des acteurs et actrices des différents maillons du système alimentaire. Sur l'ensemble du territoire du Québec, un très grand nombre de personnes et énormément d'énergie et d'expertise sont ainsi mobilisées pour réfléchir de façon collective ainsi que systémique et se donner une vision cohérente des systèmes alimentaires. Le Forum SAT, notamment, est perçu comme une initiative particulièrement prometteuse pour développer une « vision unifiée et solidaire » des systèmes alimentaires territoriaux.

L'enjeu de la cohérence entre tous ces lieux de concertation a été soulevé lors des pré-sommets : par exemple, plusieurs tables différentes abordent la question de l'alimentation (sous les angles de la sécurité alimentaire et de la pauvreté, de la prévention en santé ainsi que de l'industrie bioalimentaire), ce qui nuit à la vision d'ensemble et entraîne certaines incohérences dans le financement. Les doublages de structures font aussi en sorte de « surcharger » les personnes impliquées. Les participantes et participants ont exprimé le besoin de mieux arrimer les différentes concertations territoriales; faciliter la compréhension du rôle des différentes instances et mieux faire circuler l'information permettrait aussi de soutenir et diversifier la participation.

Beaucoup d'acteurs et d'actrices ont souligné l'intérêt grandissant des villes à l'égard de l'alimentation, et voient d'un bon œil la mise en place d'instances ou de structures dédiées. Plusieurs municipalités ont adopté un Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN). La ville de Sherbrooke, qui a adopté une charte alimentaire et intégré la notion de droit à l'alimentation dans son PDCN, a été plusieurs fois citée en exemple. Ce type d'exercice de planification, qui permet d'impliquer le milieu, est bien perçu par les personnes qui se sont exprimées lors des pré-sommets, ayant cependant souligné l'importance d'en assurer le financement : il faut les moyens de concrétiser la vision. Les consultations autour des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) ont aussi été identifiées comme lieu stratégique à investir pour développer une vision territoriale concertée. Dans la région de Montréal, le Conseil SAM, premier et, à ce jour, unique Conseil de politique alimentaire dans la province, est

une instance qui facilite le maillage des acteurs et actrices et le développement de projets, de même que la coordination des arrondissements et la planification régionale.

La question des structures de gouvernance chez les producteurs a également été abordée : certaines personnes ont exprimé le désir que la formule actuelle de représentation collective des producteurs soit repensée, pour insuffler plus de démocratie et mieux représenter les intérêts des petits producteurs.

Les discussions ont fait ressortir le constat que la gouvernance démocratique des systèmes alimentaires est un impératif exigeant : arrimer les concertations locales (voir hyperlocales, comme les quartiers), régionales et nationales; respecter l'équité territoriale (entre les milieux urbain, périurbain, rural, agricole et non-agricole) et encourager la solidarité; éviter la « fragmentation » tout en valorisant et en soutenant les instances démocratiques locales. Et ne pas perdre de vue le droit des autochtones à protéger le territoire et à choisir leurs propres systèmes de gouvernance.

Pistes d'action

- Soutenir les mécanismes participatifs, leviers et instances déjà existants, et les financer adéquatement.
- Rendre obligatoire l'adoption de PDCN et de PDZA, les financer de façon pérenne et y intégrer la notion de droit à l'alimentation.
- Reconnaître le rôle des municipalités comme gouvernements de proximité et leur compétence dans le champ de l'alimentation, afin qu'elles disposent de leviers pour « se mettre en action », conformément au principe de subsidiarité.
- Créer des postes dédiés à l'agroalimentaire dans les municipalités et les MRC, pour faciliter la coordination régionale.
- Mettre en place un « organisme porteur » ou encore un « lieu de concertation » dans chaque MRC.
- Intégrer davantage les citoyennes et les citoyens ainsi que les petits producteurs dans les instances de concertation. La participation des personnes en situation de pauvreté qui vivent l'insécurité alimentaire, notamment celles issues de communautés marginalisées, devrait être favorisée.
- Engager un processus de pleine reconnaissance de l'autodétermination alimentaire des peuples autochtones.

5.6 Décloisonner l'action gouvernementale en alimentation

Les participantes et participants aux pré-sommets ont déploré que l'alimentation et la sécurité alimentaire soient une responsabilité fragmentée au niveau gouvernemental. Les différents ministères agissent en silos sur un aspect ou un autre qui concerne leur champ de compétence (agriculture, santé, pauvreté, éducation, environnement, occupation du territoire), ce qui réduit la portée de l'action gouvernementale. Les personnes présentes ont mentionné que cet éparpillement gouvernemental a des impacts concrets sur le terrain, notamment le morcellement du financement, le manque de cohérence et le dédoublement de certaines mesures et structures.

L'importance de concevoir les enjeux de manière systémique, le besoin d'une vision « globale », « claire » et d'établir des « principes clés » à l'échelle nationale, a été affirmée dans tous les pré-sommets. Actuellement, « il n'y a pas de pilote dans l'avion, au Québec », comme l'a exprimé une participante.

Une loi-cadre sur le droit à l'alimentation permettrait de développer une « vision concertée » des systèmes alimentaires. Les enjeux sont d'une grande complexité et une approche intersectorielle au plus haut niveau de gouvernance est nécessaire aux yeux des actrices et acteurs présents aux pré-sommets. Le gouvernement doit se donner les moyens d'intégrer tous les maillons du système alimentaire et de penser l'ensemble du cycle de vie des aliments. Les personnes participantes ont aussi exprimé le besoin d'avoir une vue d'ensemble des initiatives en cours sur le territoire et d'un transfert de connaissances plus efficace.

Le rôle du gouvernement tel que dessiné par les acteurs et actrices des systèmes alimentaires consiste à établir une direction, une stratégie, qui pourra ensuite « percoler » aux niveaux régional et national. Le gouvernement devrait aussi s'assurer de la mise en œuvre des principes établis dans une éventuelle loi-cadre, avec des mécanismes adéquats d'évaluation et de suivi. À cet égard, plusieurs participantes et participants ont insisté sur l'importance de se doter d'indicateurs pertinents pour évaluer les actions et politiques gouvernementales, qui incluent notamment des critères relatifs à la santé et à la durabilité des pratiques. La production de données intersectionnelles est également essentielle, pour mieux diriger le financement et garantir la transparence de l'action gouvernementale. Le manque de données sur la réalité de l'insécurité alimentaire dans les communautés noires et autochtones a été souligné.

Pistes d'action

- Décloisonner l'action gouvernementale en matière d'alimentation et de sécurité alimentaire et en faire une responsabilité interministérielle.
- Mettre en place une structure nationale de gouvernance pour s'assurer de la cohérence des actions (p. ex., un comité interministériel, un secrétariat au droit à l'alimentation); la création d'un poste de vigilance (ombudsman) a aussi été évoquée.

5.7 Rediriger le financement public vers l'agriculture nourricière

Les participantes et participants aux pré-sommets ont remis en question un modèle agricole principalement tourné vers l'exportation, celui des grandes cultures céréalières, de l'élevage porcin intensif et des monocultures basées sur l'utilisation massive d'intrants. Elles et ils ont souligné que d'immenses surfaces de culture sont consacrées à autre chose que l'alimentation humaine et ont déploré que le MAPAQ ait une lecture étroitement économique de l'agriculture. Cette lecture ignore les coûts environnementaux et sociaux du modèle agricole conventionnel. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'un virage vers le soutien à l'agriculture nourricière et de proximité. Cette vision rejoint l'idée d'accroître la « souveraineté », l'« autonomie », voire l'« autosuffisance » alimentaire du Québec. Plusieurs personnes participantes ont d'ailleurs salué l'adoption récente de la Stratégie pour l'agriculture de proximité et espèrent qu'elle inspirera l'adoption de mesures structurantes pour soutenir le modèle des fermes de proximité.

L'intérêt pour les méthodes non-conventionnelles ou alternatives d'agriculture a été manifeste durant les consultations : la production biologique, l'agriculture agroécologique, les techniques de permaculture, les approches régénératives, l'agriculture urbaine et la production hivernale locale sont en plein essor au Québec, soutenues par la recherche et par un nombre grandissant de citoyennes et citoyens. Les producteurs et productrices déplorent cependant que cet engouement ne se traduise pas (encore) par un réel changement dans les politiques agricoles, qui demeurent favorables à l'agriculture conventionnelle. De leur point de vue, les politiques actuelles (politique bioalimentaire, plan d'action agriculture durable) ne sont pas assez ambitieuses.

Les participantes et participants ont déploré que les petits producteurs, l'agriculture paysanne, les modèles coopératifs d'agriculture et que celles et ceux qui produisent en bio n'ont pas accès aux mêmes aides financières que les producteurs conventionnels, en plus d'assumer les coûts supplémentaires liés aux certifications et autres dépenses de

fonctionnement. La précarité financière met en péril la viabilité des fermes. Par ailleurs, les producteurs et productrices qui souhaitent amorcer un virage vers des pratiques durables ont besoin d'un « accompagnement de qualité pour faire une transition écologique » ainsi qu'un soutien ou des « incitatifs financiers » pour le faire. Actuellement, elles et ils sont « laissés à eux-mêmes ».

Pistes d'action

- Revoir toute la structure de financement agricole, pour favoriser l'agriculture nourricière.
- Prendre en compte dans les programmes de subvention le « coût environnemental » des pratiques agricoles et introduire le principe du « pollueur-payeur ».
- Alléger les procédures pour obtenir la certification biologique et faire en sorte que le coût ne soit pas assumé par les productrices et producteurs eux-mêmes.
- Accompagner les petites fermes pour faciliter leur accès aux subventions.
- Mieux soutenir financièrement et logistiquement la transition écologique des producteurs et productrices agricoles.

5.8 Améliorer les conditions de vie de toutes les personnes qui travaillent en agriculture

La nécessité d'améliorer le bien-être de toutes les personnes impliquées dans la sphère de la production agricole a été exprimée dans tous les pré-sommets. Le « droit de produire dans la dignité » est peut-être l'expression qui résume le mieux le sentiment partagé par les personnes présentes.

Les conditions de vie et de travail dans le secteur agricole sont difficiles. La précarité économique des producteurs et productrices, qui assument seuls les risques inhérents au domaine agricole, et la dévalorisation d'un métier qui attire « de moins en moins de relève » ont été montrées du doigt. Des personnes participantes ont lancé l'alerte sur la « détresse psychologique » vécue par plusieurs producteurs et productrices. Différents aspects de la situation socioéconomique des acteurs et actrices en agriculture ont été soulevés.

D'une part, il a été question des agricultrices et agriculteurs pris dans une spirale d'endettement. Propriétaires d'actifs valant des millions, elles et ils ne peuvent véritablement en bénéficier qu'à leur retraite, lorsqu'elles et ils décident de vendre.

D'autre part, les consultations ont permis de discuter des difficultés financières des petites fermes, notamment en production biologique. Plusieurs « n'arrivent » tout simplement pas. Le modèle d'agriculture soutenue par la communauté (ASC), comme celui porté par le Réseau des fermiers·ères de famille, permet une plus grande prévisibilité des revenus, mais la précarité financière demeure importante.

Les conditions de travail et le statut des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ont également été dénoncés par plusieurs intervenantes et intervenants. D'une importance cruciale dans plusieurs domaines du système alimentaire, notamment en production, cette main-d'œuvre est souvent exploitée et maintenue captive par des politiques d'immigration les obligeant à travailler pour un seul employeur. Certaines personnes ont souligné la nature (néo)coloniale de cette immigration temporaire massive.

Pistes d'action

- Améliorer les conditions et le statut des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires. Cela implique d'améliorer les salaires, la couverture en santé et en sécurité du travail et les conditions de logement, mais aussi de faciliter l'accès à la résidence permanente et d'abolir le système des permis fermés.
- Assurer un revenu viable aux producteurs et aux productrices. Incidemment, cette sécurité financière favoriserait la transition vers des pratiques plus durables. Un « revenu agricole minimum garanti » ou encore un « salaire minimum » aux agriculteurs et agricultrices ont été proposés.
- Adopter un modèle d'agriculture conventionnée, où les agriculteurs et agricultrices seraient rémunérés par l'État, en fonction d'une entente ou d'un contrat de services.
- Instaurer des mécanismes de sécurité sociale pour les producteurs et productrices, comme un programme d'avantages sociaux (congrés, retraite) et d'assurances collectives (invalidité, chômage).

5.9 Repenser l'accès, la propriété et la protection du territoire agricole

L'accès à la terre est une préoccupation majeure ayant ressorti des consultations. Dans un contexte d'étalement urbain et de croissance démographique, la pression exercée sur les terres agricoles, particulièrement à proximité des villes, est énorme. La financiarisation des terres (achetées par des fonds d'investissement) ainsi que les phénomènes de spéculation et de concentration de la propriété agricole ont été

nommés par un grand nombre de personnes intervenantes. La terre devient inaccessible pour la relève en raison de l'explosion des prix et compromet le transfert intergénérationnel.

En même temps, les pré-sommets ont permis de constater l'émergence de nouveaux modèles de propriété, alternatifs à la propriété individuelle, qui gagnent en popularité auprès des petits producteurs et productrices. Le mouvement des fermes pérennes inspire de nombreux acteurs et actrices des systèmes alimentaires qui se sont exprimés lors des consultations. Plusieurs personnes ont vanté le modèle des fiducies d'utilité sociale agricole (FUSA), pour protéger à long terme le territoire agricole de la spéculation. Les coopératives de travail ou de solidarité, les OBNL et les motels agricoles sont d'autres modèles alternatifs qui ont suscité plusieurs échanges lors des pré-sommets. Ces modèles, en plus de favoriser la « pérennisation du territoire agricole », permettent aussi une plus grande équité dans l'accès à la terre (notamment pour les communautés ethnoculturelles). Ces innovations suscitent beaucoup d'intérêt, y compris dans le milieu municipal (la MRC de Brome-Missisquoi, par exemple, a été citée en exemple pour son chantier d'accès à la terre). De nombreux obstacles, notamment financiers (voir convergence 5.7), limitent cependant leur développement.

Les pré-sommets ont permis de prendre la mesure de la complexité de l'enjeu de la protection du territoire agricole : cette protection est essentielle face au risque d'empiètement, mais ne devrait pas empêcher des modèles agricoles alternatifs de se développer (p. ex., les restrictions imposées au morcellement des terres). Les personnes présentes ont exprimé le souhait d'une moins grande « uniformisation dans le secteur agricole » ainsi que des politiques qui soutiennent la diversification des modèles et des visions.

Pistes d'action

- Adapter les programmes de la Financière agricole et du MAPAQ pour faciliter le financement des modèles alternatifs à la propriété individuelle.
- Accompagner et soutenir la transition des entreprises agricoles vers des modes de propriété alternatifs.
- Soutenir les initiatives municipales visant la création de FUSA ou permettre l'achat public de terres dans un but de transfert vers la propriété agricole collective.
- Assouplir les règles de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour permettre le développement d'activités ou des types

d'occupation alternatives, tout en protégeant la vocation agricole du territoire.

- Favoriser la remise en culture des terres en friche, notamment par le biais de la réglementation.
- Développer un programme pour faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole, qui pourrait prendre la forme d'un prêt avec « vision sociale » ou encore d'une rente de retraite en échange du plafonnement de la valeur marchande d'une terre.

5.10 Simplifier et raccourcir les chaînes logistiques

Durant les consultations, les producteurs et productrices, mais également les organismes en sécurité alimentaire, ont décrit les difficultés qu'ils et elles rencontrent à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, entre la production et la consommation des aliments. L'entreposage, le transport, la mise en marché, la logistique de l'ensemble de la chaîne de distribution est exigeante et coûteuse pour les petits joueurs.

Il est très difficile pour les petits producteurs et productrices d'amener leurs produits jusqu'aux tablettes des supermarchés. Les personnes participantes aux pré-sommets ont expliqué que les grandes bannières alimentaires veulent minimiser les risques liés à l'approvisionnement et imposent des critères de quantité et de prévisibilité qui sont difficiles à atteindre pour les petits producteurs et productrices. Par ailleurs, les grandes chaînes font transiter les produits par des centres de distribution, parfois situés à plusieurs centaines de kilomètres du lieu de production et/ou de distribution, un transport qui génère une grande quantité de gaz à effet de serre (GES).

Les producteurs et productrices ont aussi mis en lumière les barrières à la vente directe aux mangeurs et mangeuses (et ce, malgré l'article 63 de la loi sur la mise en marché agricole qui le permet). De façon générale, elles et ils ont déploré une « rigidité » réglementaire qui désavantage les producteurs et transformateurs qui veulent faire les choses autrement, à plus petite échelle. L'exemple du système des abattoirs a été cité : mal adapté aux besoins des petits et moyens producteurs, il devrait être plus flexible et décentralisé.

Les embûches logistiques ne concernent pas seulement le processus de commercialisation des aliments, elles touchent aussi le système d'aide alimentaire à travers la récupération des surplus agricoles, comme l'ont souligné les organismes communautaires en sécurité alimentaire.

Plusieurs projets de mutualisation entre producteurs pour la mise en marché, ou encore entre organismes pour la distribution alimentaire ou le partage d'équipements et d'infrastructures, ont été évoqués durant les consultations. Le rôle crucial joué par les pôles logistiques alimentaires a aussi été souligné à maintes reprises.

Pistes d'action

- Encourager la création et financer les pôles logistiques agroalimentaires ainsi que d'autres initiatives de mutualisation ou de distribution alternative en circuits courts.
- Obliger ou inciter les épiceries à s'approvisionner localement.
- Lever les entraves à la vente directe et, plus généralement, revoir la réglementation pour davantage soutenir les circuits courts.
- Soutenir la création de commerces alimentaires de proximité, prioritairement dans les déserts alimentaires.
- Mettre à profit la technologie pour rapprocher les producteurs et productrices des mangeurs et mangeuses, en réduisant les intermédiaires.

5.11 Renforcer les normes environnementales

Les enjeux environnementaux ont été abordés dans tous les pré-sommets, comme une question consubstantielle à celle des systèmes alimentaires.

D'une part, les personnes présentes ont exposé les effets de la crise climatique et environnementale sur l'alimentation, notamment sur la production agricole. Les conséquences présentes et futures du réchauffement planétaire sur la sécurité alimentaire, notamment en termes de disponibilité des ressources et d'accès au territoire nourricier, suscitent de fortes inquiétudes.

D'autre part, il a beaucoup été question de l'impact du système alimentaire sur l'environnement et le climat et de la nécessité d'opérer un virage. L'utilisation des pesticides et la contamination des nappes phréatiques, le gaspillage de l'eau potable, la perte de biodiversité, l'appauvrissement des sols, la déforestation, la pollution par le plastique, les émissions de GES à cause du transport : les acteurs et actrices du système alimentaire présents aux pré-sommets sont bien conscients des « impacts dévastateurs » des pratiques agricoles mais aussi de l'ensemble du système de transformation, de distribution et de consommation alimentaire.

Pour les personnes présentes aux pré-sommets, toute l'action publique devrait être guidée par l'impératif de durabilité. Le gouvernement a la responsabilité d'agir en amont, en dirigeant le financement, en structurant ses politiques publiques et sa réglementation, en centrant son discours et ses priorités autour des pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du climat. Selon les acteurs et actrices du système alimentaire, il est possible d'« utiliser l'alimentation comme levier pour protéger l'environnement » et pour la « lutte aux changements climatiques », mais il faut une « volonté politique » pour le faire.

Concrètement et à court terme, le besoin de renforcer les normes environnementales est ressorti comme une priorité.

Pistes d'action

- Légiférer pour protéger les sources d'eau potable de la contamination, en réduire le gaspillage, en interdire sa privatisation et en garantir l'accès en tant que droit fondamental.
- Financer des programmes de restauration des territoires nourriciers.
- Adopter des règlements pour réduire drastiquement la pollution par le plastique et tendre vers le zéro-déchet. Diverses avenues ont été proposées : s'attaquer aux plastiques agricoles, interdire les emballages uniques et non biodégradables, particulièrement les emballages qui contaminent les aliments avec des microplastiques, et introduire une consigne généralisée pour les emballages.

5.12 S'attaquer au fléau du gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire, bien que d'une ampleur colossale, demeure un enjeu assez méconnu. Les personnes participantes au sommet ont convenu de la nécessité de questionner les pratiques qui génèrent du gaspillage à tous les maillons de la chaîne, en amont de la collecte des résidus alimentaires.

Du côté de la production, les intervenantes et intervenants ont fait état de plusieurs partenariats locaux pour favoriser la récupération alimentaire (comme le glanage) mais ont déploré un manque de solution structurante pour gérer les surplus agricoles et, notamment, pour les répartir de façon équitable sur le territoire.

Du côté de la distribution, il semble que les commerces alimentaires soient de plus en plus sensibilisés à l'enjeu du gaspillage. Le Programme de récupération alimentaire en

supermarché (PRS) de Banques alimentaires du Québec permet de récupérer de grandes quantités de nourriture. Certains partenariats de récupération alimentaire sont cependant fragiles, et les personnes participantes aux pré-sommets ont également évoqué certains freins réglementaires qui limitent les dons (notamment du côté du MAPAQ).

Du côté des mangeurs et mangeuses, les acteurs et actrices du système alimentaire soulignent le besoin de mieux éduquer la population sur l'utilisation des aliments (même moches), la conservation, l'alimentation de saison, les dates de péremption, etc. (voir convergence 5.3).

Aujourd'hui, la valorisation des surplus et la lutte au gaspillage repose sur les organismes communautaires (notamment les organismes d'aide alimentaire et les cuisines collectives), qui déploient beaucoup d'énergie bénévole, malgré d'importantes limites logistiques. Les organismes présents aux pré-sommets ont mis en lumière de nombreuses initiatives anti-gaspillage : projets de récupération, maillages avec des entreprises, frigos communautaires, transformation des invendus ou des surplus agricoles. De leur point de vue, l'État doit prendre bien davantage ses responsabilités à l'égard de la lutte au gaspillage alimentaire et la plupart des personnes intervenantes ont plaidé pour une approche plus coercitive que simplement incitative.

Pistes d'action

- Viser en priorité la réduction à la source du gaspillage alimentaire, en sortant de la logique de la surproduction/surconsommation.
- Adopter une loi anti-gaspillage ou encore une politique sur le « bannissement » du gaspillage alimentaire.
- Obliger les épiceries à remettre leurs invendus; les rendre imputables sur la gestion de leurs surplus.
- Mieux soutenir le réseau anti-gaspillage existant afin de pérenniser les initiatives, les entreprises et les organismes (p. ex., les pôles logistiques alimentaires), notamment en répondant à leurs besoins en ressources et infrastructures.
- Mettre en place une « collaboration structurante entre le milieu agricole conventionnel et le communautaire » pour mieux partager les surplus de récolte et en faciliter la transformation.
- Mettre en place un mécanisme centralisé pour mieux structurer la répartition des surplus alimentaires, qui inclut les producteurs, les transformateurs et les distributeurs.

- Revoir les règlements qui constituent des freins à la redistribution, à la récupération et, plus largement, aux « initiatives circulaires » et ce, à tous les niveaux (municipal, provincial et fédéral).
- Développer le compostage et la revalorisation des résidus organiques (p. ex., biométhanisation) dans toutes les régions du Québec.

5.13 Réglementer les prix et l'information relative aux aliments

Le prix élevé des aliments est un facteur important d'insécurité alimentaire, soulevé dans tous les pré-sommets. Plusieurs personnes ont rapporté que la situation est particulièrement critique dans les communautés éloignées et, notamment, dans les communautés autochtones, ce qui a permis de mettre en relief les grandes iniquités dans l'accès aux aliments sur le territoire.

Les acteurs et actrices impliqués en sécurité alimentaire ont déploré que la malbouffe et les produits ultra-transformés, qui ont un plus grand impact environnemental, soient moins chers que les produits frais et locaux. Ils sont aussi plus accessibles géographiquement, notamment dans les déserts alimentaires, en plus d'être fortement attractifs à cause du marketing qui les accompagne. Des personnes ont exprimé le souhait que le choix le plus sain devienne le choix le plus facile pour les consommateurs et consommatrices, et non l'inverse.

Les produits importés sont également souvent plus accessibles financièrement que les produits locaux et biologiques, un problème soulevé de façon récurrente lors des pré-sommets. Cela est le résultat d'une politique de marché qui ignore les coûts réels de la production conventionnelle et internationale et qui cause une distorsion des prix. À l'échelle internationale, ce « dumping » atteint des proportions vertigineuses. La mondialisation des systèmes alimentaires constitue un obstacle structurel à l'accessibilité des aliments locaux. Des voix se sont exprimées lors des consultations pour la nécessité de revoir les ententes commerciales et les accords de libre échange qui encadrent ce système.

La concentration de la distribution a aussi un impact sur les prix à la consommation. Face aux grands joueurs, les commerces de proximité sont incapables d'offrir des prix compétitifs. Les marges de profits des grandes bannières en alimentation, qui exercent en quelque sorte un « monopole », ont été pointées du doigt. Pour les participantes et

participants aux pré-sommets, il faut « responsabiliser » les grands joueurs, qui ne se sentent « pas concernés par le droit à l'alimentation ».

Actuellement, comme plusieurs personnes l'ont déploré, les aliments biologiques et locaux sont perçus comme accessibles surtout aux gens aisés, réservés à une « élite ». Des mangeurs et mangeuses qui souhaiteraient acheter des aliments biologiques doivent y renoncer à cause du prix et sont ainsi privés des « moyens d'exercer leur responsabilité citoyenne ». La question du prix des aliments locaux et biologiques a amené les participantes et participants aux consultations à poser l'enjeu de « l'équilibre » entre « la rémunération des producteurs et productrices et le prix de vente pour les consommateurs et consommatrices ». En d'autres termes, le défi est de rendre accessible des produits locaux, à des « prix qui respectent les personnes qui achètent comme les personnes qui produisent ».

Pistes d'action

- Réglementer le prix des aliments. Diverses avenues ont été proposées : établir un prix plancher et/ou plafond pour certains aliments, au-delà du lait et des œufs; subventionner un « panier de base »; réduire le coût des « aliments à haute valeur nutritionnelle » ou celui de « l'ensemble des denrées »; implanter la tarification sociale ou solidaire de l'alimentation.
- Prendre des mesures « collectives et fiscales » pour que le prix des aliments respecte autant les producteurs et productrices que les mangeurs et mangeuses. Cela peut prendre la forme d'un « soutien direct » à la production pour permettre la réduction du prix de vente ou encore d'une subvention à l'achat de produits locaux (p. ex., un crédit d'impôt).
- Adopter des programmes de soutien financier à la production qui visent la démocratisation de l'accès aux produits locaux et biologiques ainsi qu'aux marchés publics.
- Réduire le pouvoir des grands distributeurs et détaillants alimentaires. Cela peut passer par une réglementation qui réduit les marges des grandes bannières ou qui contrôle l'écart des prix entre celles-ci et les petits commerces.
- Établir des règles pour un étiquetage plus juste et explicite quant à la valeur nutritionnelle et l'empreinte environnementale des aliments.
- Réglementer la présence de malbouffe autour des écoles et renforcer les restrictions à la publicité et au marketing destinés aux enfants.

- Introduire une réelle exception agricole aux politiques commerciales pour protéger l'agriculture locale (à l'image de ce qui se fait dans le domaine de la culture).

5.14 Reconnaître pleinement le rôle du communautaire dans la réalisation du droit à l'alimentation

Au Québec, le secteur communautaire est une force sociale particulièrement vive qui joue un rôle prépondérant dans le domaine de la sécurité alimentaire. Un grand nombre d'organismes, notamment les plus de 1 200 groupes membres du Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ), sont bien implantés sur tout le territoire du Québec. La présence importante du secteur communautaire lors des pré-sommets a permis de mettre en lumière les réalités vécues sur le terrain par différents types d'organismes.

L'importance du tissu communautaire a été soulignée à grands traits et sous tous les angles : la diversité des acteurs en sécurité alimentaire, la mobilisation du réseau, la force bénévole qu'il canalise, l'engagement exceptionnel des personnes qui y travaillent, la capacité d'action et d'adaptation des organismes, la polyvalence, l'agilité et la réactivité de leurs interventions, leur expertise et leur connaissance du terrain, l'implantation des groupes dans les milieux et auprès des populations marginalisées, la collaboration et la solidarité dont ils font preuve entre eux, leur capacité d'innovation, leurs pratiques démocratiques, etc. Les organismes communautaires ont un impact réel dans la vie des gens et sur la réduction des inégalités, notamment en santé, parce qu'ils agissent en prévention et qu'ils interviennent sur la situation globale des personnes et visent le développement du pouvoir d'agir. Leurs pratiques inclusives favorisent l'intégration sociale et la mixité.

Des dizaines de projets et d'initiatives communautaires ont été nommés lors des pré-sommets, touchant tous les aspects du droit à l'alimentation : l'aide alimentaire, l'éducation et la littératie, la récupération et l'anti-gaspillage, notamment. Ces projets, qui se déploient à petite, moyenne ou grande échelle, font vivre les circuits courts en alimentation, à travers des maillages entre organismes, avec des producteurs, des transformateurs et des distributeurs, et grâce à la mutualisation des services ainsi que des activités et la concertation à différents niveaux.

Le portrait est sans équivoque : le secteur communautaire offre des services essentiels et d'utilité publique. Malheureusement, les organismes sont contraints de compenser pour le désengagement de l'État et pallier l'insuffisance des services publics. Ils doivent répondre, souvent dans l'urgence et avec peu de moyens, aux besoins croissants de populations précarisées de plus en plus diverses, aux prises avec des difficultés multiples (logement, santé mentale). Les personnes participantes aux pré-sommets ont identifié trois grands types d'enjeux pour le communautaire.

Premièrement, la précarité financière des organismes et des projets communautaires, causée par le sous-financement et le mal-financement public. Le financement par projet plutôt qu'à la mission constitue le problème de fond. Le « manque de soutien à long terme » précarise certaines activités pourtant porteuses, et limite le développement de nouveaux projets. Par ailleurs, le temps important consacré à la recherche de financement n'est pas investi sur le terrain. Simplement répondre à la demande est parfois impossible et les organismes doivent se résoudre à avoir des listes d'attente, à réduire leurs services, à privilégier les interventions de groupe au détriment des interventions individuelles, par exemple. Pour plusieurs organismes, le prix des locaux et des équipements est aussi un enjeu.

Plusieurs personnes ont également déploré que les programmes de financement ne tiennent pas compte de tous les volets de l'action ou ne les soutiennent pas de façon équitable, occasionnant des trous de financement dans le continuum de services. Certaines activités, comme la récupération alimentaire, ou certaines missions, comme la transition écologique, sont insuffisamment financées par rapport aux activités directement liées à l'aide alimentaire. Les programmes manquent de cohérence, les indicateurs sont souvent irréalistes et des disparités existent à l'intérieur d'une même région ainsi qu'entre les régions et les organismes eux-mêmes.

Deuxièmement, le manque de reconnaissance des organismes. Le rôle des cuisines collectives, notamment, est méconnu et, en conséquence, elles ne sont pas considérées « comme importantes dans la chaîne de l'insécurité alimentaire ». La question de la reconnaissance est bien sûr liée à celle du sous-financement et du mal-financement des organismes, qui rencontrent par ailleurs des difficultés de recrutement et de rétention du personnel. Les personnes qui travaillent dans le communautaire, surtout des femmes, sont souvent sous-payées, en plus de réaliser beaucoup de bénévolat en surplus de leur travail salarié. Cette situation engendre de l'épuisement, du découragement des personnes qui se sentent « en mode survie ».

Troisièmement, les défis opérationnels. Les personnes participantes ont fait état des difficultés à coordonner et à concerter l'ensemble des acteurs et actrices dans le secteur alimentaire. Les organismes rencontrent aussi des défis d'approvisionnement alimentaire (inégal selon les régions), d'entreposage, de transport et de logistique en général.

Pistes d'action

- Rehausser significativement l'argent public investi dans le secteur communautaire, en reconnaissance de l'importance de sa contribution à la société québécoise, notamment pour le droit à l'alimentation.
- Privilégier le financement à la mission, pour permettre la stabilisation des organismes, la pérennisation des initiatives et l'amélioration des conditions de travail.
- Inscrire le rôle du communautaire dans une loi-cadre sur le droit à l'alimentation et l'intégrer dans les stratégies et plans d'action qui en découleront. Le rôle des organismes qui œuvrent déjà à renforcer l'autonomie alimentaire et le pouvoir d'agir des personnes, comme les cuisines collectives, sera de première importance pour mettre en œuvre le droit à l'alimentation.
- Reconnaître aussi les initiatives citoyennes, à travers des politiques pour encourager l'action bénévole.

CONCLUSION

La revendication pour une loi-cadre sur le droit à l'alimentation est portée par un grand nombre d'acteurs et d'actrices des systèmes alimentaires au Québec. Ce rapport, qui reflète leurs positions et priorités, a été conçu pour nourrir les discussions ainsi que les travaux qui se dérouleront lors du forum national en avril 2026 et qui, ultimement, mèneront à l'adoption d'une loi-cadre.

La vaste consultation menée par le RCCQ a permis de confirmer que la vision des partenaires converge avec le cadre international du droit à l'alimentation. Les participantes et les participants ont affirmé haut et fort les principes qui devraient guider le législateur et qui font écho aux valeurs inscrites dans le cadre PANTHER, soit :

- la démocratie et la participation citoyenne, tout particulièrement celle des personnes en situation de marginalisation économique et sociale et d'insécurité alimentaire;
- la responsabilisation et la transparence de l'État, dans le but que les pouvoirs publics prennent les moyens nécessaires pour faire respecter le droit à l'alimentation et qu'ils en rendent compte à la population;
- la reconnaissance et la réparation des injustices sociales découlant du colonialisme et d'autres systèmes d'oppression, et l'exigence de prévenir toute forme de discrimination en matière d'alimentation;
- le respect de la dignité de toutes les personnes et des communautés, et le renforcement de leur pouvoir d'agir pour améliorer leurs conditions de vie.

Sans être exhaustives, les convergences et les pistes d'action qui ont émergé de cette consultation établissent des jalons d'une feuille de route vers l'établissement d'un système alimentaire juste et durable. Elles permettent d'entrevoir l'ampleur du chantier à entreprendre, mais également d'esquisser concrètement les contours d'un projet de société inspiré par le droit à l'alimentation au Québec. L'élaboration et l'adoption d'une loi-cadre, en précisant le contenu normatif du droit à l'alimentation, constituera une prochaine étape essentielle pour soutenir le déploiement de cette vision commune et des actions prioritaires identifiées lors des pré-sommets.

ANNEXE : LISTE DES ORGANISATIONS

Alima, Centre de nutrition sociale périnatale
Alimenter Saint-Léonard
Aliments du Québec
Association de la santé publique du Québec
Association pour la protection des intérêts des consommateurs (Haute-Côte-Nord)
Association Québécoise de l'Industrie de la Pêche (AQIP)
ATD Quart Monde
AU/LAB (Laboratoire sur l'agriculture urbaine)
Banques alimentaires du Québec
Borée
Bouffe Action Rosemont
Carrefour d'éducation populaire de Pointe Saint-Charles
Carrefour d'Entraide Drummond
Carrefour d'Initiatives Populaires de Rivière-du-Loup
Carrefour solidaire centre communautaire d'alimentation (CCA)
Cégep André-Laurendeau
Centre alimentaire communautaire Dépôt
Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste
Centre d'entraide Racine-Lavoie
Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)
Centre d'action bénévole MRC Montmagny-L'Islet
Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)
Centre de recherche en imagerie populaire de l'UQAM
Centre de recherche en Santé publique de l'Université de Montréal (CReSP)
Centre de Ressources Familiales du Haut St-Laurent
Centre La Colombe
Centre Nutrition, santé et société (NUTRISS), Université Laval
Centre Regain de vie
Chaire de recherche du Canada sur les inégalités en nutrition et santé
Chantier de l'économie sociale
Chemins de transition, Université de Montréal
CISSS des Laurentides
CIUSSS de l'Estrie - CHUS
Club des petits déjeuners
Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles
Coalition montréalaise des Tables de quartier
Collectif québécois de la Coalition pour une saine alimentation scolaire (Farm to Cafeteria et Équiterre)
Collectif de recherche écosanté sur les pesticides, les politiques et les alternatives (CREPPA), UQAM
Collectif en sécurité alimentaire de Sherbrooke
Collectif Nourrir notre monde Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Collectif Récolte
Collectif Vital (Association pour la santé publique du Québec)
Collectivement Elles
Collège Ahuntsic
Collège Montmorency
Comité en sécurité alimentaire de Shawinigan
Communauté nourricière de Lévis
Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)

Conseil du Système alimentaire montréalais
Consortium international de recherche sur l'analyse du cycle de vie et la transition durable (CIRAIG)
Coopérative de solidarité Gaia
Croquarium
Cuisine Amitié de la MRC des Sources
Cuisine collective à Toute Vapeur
Cuisine collective Îles-de-la-Madeleine
Cuisine collective Le Blé d'Or de Sherbrooke
Cuisines collectives Memphrémagog
Cuisine zen active
Cuisines collectives de Dégelis
Cuisines collectives des Bois-Francs
Cuisines collectives du Haut-Pays
Cuisines collectives Haute-Yamaska
Delicata conseils
Développement social Lanaudière
Direction régionale de la santé publique de la Capitale-Nationale
Direction régionale de la santé publique de la Montérégie
Direction régionale de la santé publique de Montréal
École de gestion John-Molson, Université Concordia
Entraide Léo Théorêt
Épicerie populaire 3 paniers (Carrefour solidaire CCA)
Équiterre
Ex aequo
Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec
Fédération de la relève agricole du Québec
Forum SAT
Fromagerie Nouvelle France
GRASAPE (concertation en sécurité alimentaire de Parc-Extension)
Institut des sciences de l'environnement, UQAM
Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF), Université Laval
La Cantine pour tous
La Corne d'abondance
La Maison d'Aurore
La Tablée des Chefs
La véranda, Centre-Femmes
Lab22
Le Petit Train Inc./Maison de la famille
Le Rizen
Les AmiEs de la Terre de l'Estrie
Les Cuisines collectives de Matha
Les Jardins Lakou
Les Serres de Clara
Les Tabliers en folie
Les Tabliers solidaires
Maison communautaire Daniel-Johnson
Moisson Estrie
Moisson Rimouski-Neigette
Moisson Rive-Sud

Montréal - Métropole en santé
MRC d'Arthabaska
MRC de Coaticook
MRC de la Haute-Yamaska
MRC de Memphrémagog
MultiCaf
Nunavik Regional Board of Health and Social Services
Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire, Université Laval
Observatoire québécois des inégalités
Pascal le boucher
Producteurs bovins Outaouais-Laurentides
Projet Changement climatique des petits fruits (Conseil des Innus de Pessamit, CEDFOB et CERSÉ)
Projets Ursidées
Racine Croisée Solidarité Sawa
Racines des cuisines collectives de Gatineau (RCCG)
RAHMA - Réseau Alimentation Hochelaga-Maisonneuve en Action
Re-Fa-Vie
REGAL+
Regroupement des popotes roulantes du Québec
Regroupement des Tables de concertation bioalimentaire du Québec (RTCBQ)
Regroupement Partage
Réseau des fermiers-ères de famille
Réseau régional en alimentation communautaire
Ressource Action-Alimentation de Parc-Extension
Right To Food
Slow Food Canada
Sollio Groupe Coopératif
Soupe Populaire de Hull
Table de concertation en sécurité alimentaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain
Table de quartier Peter McGill
Table des MRC de l'Estrie
Touski
Union Paysanne
Université Bishop
Université de Sherbrooke
Université du Québec en Outaouais
Université Laval
University of Luxembourg
Vigilance OGM
Ville de Sherbrooke
Ville en vert
Vivre en Ville

BIBLIOGRAPHIE

- Alima, Centre de nutrition sociale périnatale. (2025). *Rapport 2024-2025 sur le coût du Panier à provisions nutritif et économique de Montréal*.
- Alliance SaluTERRE. (2024). *Reconnecter l'agriculture aux territoires : Pour des terres protégées, en santé, accessibles pour la relève et nourricières des communautés*.
- Amnesty International. (2025). « *Le Canada m'a détruite* ». *Exploitation des travailleuses et travailleurs migrants au Canada*.
- Association des marchés publics du Québec (AMPQ). (2024). *Portrait des marchés publics du Québec, Édition 2024*.
- Anadón, M. et Savoie-Zajc, L. (2009). L'analyse qualitative des données. Introduction. *Recherches qualitatives*, 28(1).
- Assemblée nationale du Québec (ANQ). (s. d.). « Loi-cadre », dans *Encyclopédie du parlementarisme québécois*. Consulté le 22-01-2026.
<https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/loi-cadre.html>
- Banques alimentaires du Québec (BAQ). (2025). *Bilan-Faim Québec 2025*.
- Bergeron, A. et Lefebvre, J. (2025). *Les inégalités sociales en alimentation. Fascicule sur l'équité en alimentation*. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- Bergeron, A. et Lefebvre, J. (2024). *Déterminants de l'alimentation des Premières Nations et des Inuit au Québec*. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
- Bissonnette, N. (2018). *La relève agricole féminine au Québec. Remuer ciel et terre. Portrait d'agricultrices*. Conseil du statut de la femme.
- Boucher, G. et Fournier, F. (2025). L'insécurité alimentaire grave en forte hausse au Québec. *Observatoire québécois des inégalités*.
- Boulianne, M. et coll. (2019). *Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait*. [Rapport de recherche]. Université Laval.
- Brouillette, M. et coll. (2023). *L'alimentation scolaire au Québec : état des lieux, perspectives et pistes d'action*. Chantier pour un programme d'alimentation scolaire universel au Québec.
- Gouvernement du Canada. (2020). *Insécurité alimentaire des ménages au Canada : Survol*. Consulté le 06-01-2026.
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/surveillance>

- aliments-nutrition/sondages-sante-nutrition/enquete-sante-collectivites-canadiennes-escc/insecurite-alimentaire-menages-canada-survol.html
- Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé (CCNDS). (2024). *Systèmes alimentaires : Note d'information sur les systèmes alimentaires*. St. Francis Xavier University.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). (2025). *Les droits économiques et sociaux*. Consulté le 26-12-2025.
<https://www.cdpcj.qc.ca/fr/vos-droits/qu-est-ce-que/les-droits-economiques-et-sociaux>
- Chan, L., Batal, M., Sadik, T., Tikhonov, C., Schwartz, H., Fediuk, K., Ing, A., Marushka, L., Lindhorst, K., Barwin, L., Odele, V., Berti, P., Singh, K. et Receveur, O. (2021). *Rapport final de l'EANEPN pour huit régions de l'Assemblée des Premières Nations : Rapport technique exhaustif*. Assemblée des Premières Nations, Université d'Ottawa, Université de Montréal.
- Chemins de Transition. (2023). *Défi alimentaire. Comment accélérer ensemble la transition socio-écologique du système alimentaire québécois d'ici 2040?* [Rapport final du défi alimentaire].
- Cohen, A. et Duchemin, É. (2022). *Portrait de l'agriculture urbaine marchande au Québec en 2021*. Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine / Laboratoire sur l'agriculture urbaine.
- Cole, M. L. et Stavros, J. M. (2019). SOAR: A Framework to Build Positive Psychological Capacity in Strategic Thinking, Planning, and Leading. Dans : L. E. Van Zyl et S. Rothmann Sr. (dir.), *Theoretical Approaches to Multi-Cultural Positive Psychological Interventions* (p. 505-521). Springer International Publishing.
- Collectif Vital. (2025, 22 août). *Des pas en alimentation durable... mais trop petits pour bien nourrir tout le Québec*. [communiqué de presse]
- Corriveau, A., Perron, J., Pomerleau, S., Gagnon, P., Rhéaume, C.-J. et Provencher, V. (2024). *Portrait initial de 15 catégories d'aliments transformés disponibles dans les marchés d'alimentation au Québec 2016-2022*. Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire, Université Laval.
- Danyod, G. (2022). *Portrait sommaire des entreprises d'économie sociale en production agricole*. Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).
- de Schutter, O. (2010). *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (agroécologie et droit à l'alimentation)*. Organisation des Nations Unies (ONU).

- de Schutter, O. (2012). *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter. Mission au Canada*. Organisation des Nations Unies (ONU).
- Dufresne, J. (2024). *Le droit à l'alimentation en contexte canadien*. Wilson et Lafleur.
- Équiterre. (2022). *Agriculture soutenue par la communauté (ASC)*. Consulté le 13-01-2026.
<https://www.equiterre.org/fr/glossaire/agriculture-soutenue-par-la-communaut-e-asc>
- Financement agricole Canada (FAC). (2024). *Historique de la valeur des terres agricoles de FAC - 1985-2023*.
- Fakhri, M. (2020). *Le droit à l'alimentation dans le contexte du droit et de la politique du commerce international*. Organisation des Nations Unies (ONU).
- Fakhri, M. (2021). *Systèmes alimentaires et droits de l'homme*. Organisation des Nations Unies (ONU).
- Fakhri, M. (2025a). *Le droit à l'alimentation, le financement et les plans d'action nationaux*. Organisations des Nations Unies (ONU).
- Fakhri, M. (2025b). *Pouvoir des grandes sociétés et droits humains dans les systèmes alimentaires*. Organisation des Nations Unies (ONU).
- Forum SAT. (2025). *Tissés serrés. Le maillage pour renforcer les systèmes alimentaires territoriaux*.
- Francoeur, J. (2023). *Sortir du rang : la place des femmes en agriculture*. Remue-ménage.
- Gagnon, H. (s. d.). *Gaspillage alimentaire : survol des causes et des interventions en cours en matière de prévention au Québec*. [Rapport du Groupe de travail sur la réduction du gaspillage alimentaire]. Table québécoise sur la saine alimentation.
- Galarneau, V. (2014). *Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités*. Vivre en ville.
- Gobeil, M. (2019, 25 octobre). Les déserts alimentaires toujours aussi présents au Québec. *Radio-Canada*.
- Gooch, M., Nikkel, L., Bucknell, D., Marchildon, J., LaPlain, D., Whitehead, P. et Chin Sang, G. (2024). *The Avoidable Crisis of Food Waste Update*. Second Harvest et Value Chain Management International.

Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (HLPE). (2018). *Nutrition et systèmes alimentaires*.

Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (HLPE). (2020). *Sécurité alimentaire et nutrition : énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030*.

Harvey, P.-A. (2022). *Le rôle potentiel des profits dans l'inflation élevée se confirme*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). (2010). *Fiche d'information No. 34 : Le droit à une alimentation suffisante*.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2025a). *Exploitants agricoles*. Consulté le 12-01-2026.
<https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/entrepreneuriat/exploitants-agricoles>

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2025b). *Superficie agricole en production biologique*. Consulté le 06-01-2026.
<https://statistique.quebec.ca/vitrine/developpement-durable/strategie-2023-2028/nature-et-sante/superficie-agricole-production-biologique>

Lafleur, G. et Allard, M.-A. (2006). *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec*. La Coop Fédérée.

Lamontagne, D. (2015). *La ferme impossible*. Écosociété.

Legault, J.-B. (2025, 12 mai). « La consommation d'aliments ultratransformés semble augmenter le risque de dépression ». *Le Devoir*.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2020). *Agir, pour une agriculture durable. Plan 2020-2030*. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2023a). *Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles - Agir pour nourrir le Québec de demain. Fascicule 2 : Les activités agricoles*. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2023b). *Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles - Agir pour nourrir le Québec de demain. Fascicule 3 : La propriété foncière agricole et l'accès aux terres*. Gouvernement du Québec.

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2023c). « Évolution du nombre de fermes au Québec ». *Bioclips Actualité bioalimentaire*, 31(12). Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2023d). « Le Québec se démarque des autres provinces canadiennes pour la production biologique selon les données du recensement de l'agriculture de 2021 ». *Bioclips Actualité bioalimentaire*, 31(2). Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2024a). *Le Bottin : consommation et distribution alimentaires en chiffres*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2024b). « Les établissements de transformation alimentaire au Québec : un écosystème dynamique ». *Bioclips Actualité bioalimentaire*, 32(10). Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2024c). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec - Estimations pour l'année 2023*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (s. d.). *La relève agricole établie dans le secteur des légumes frais et de transformation*. Gouvernement du Québec.
- Mouvement pour la souveraineté alimentaire des Afro-Québécois·e·s (MSAAQ). (2025). *Mouvement pour la souveraineté alimentaire des Afro-Québécois·e·s*. Consulté le 10-02-2026. <https://msaaq.org/about/>
- Mundler, P. (2020). *Nourrir, produire, protéger les personnes et les ressources - Les voies d'une transition agroécologique du système bioalimentaire québécois*. Cirano.
- Mundler, P. (2021). « La révolution tranquille de l'agriculture québécoise ». *À bâbord !*, (88).
- Nilson, E., Hamel, V., Wahrhaftig, J., Rezende, L., Polsky, J. et Moubarac, J. (2025). *How much of the burden of cardiovascular disease in Canada is attributable to ultra-processed foods?* Département de Nutrition, Université de Montréal.
- Normandin, C. (2024, 19 juin). *Seulement cinq grandes bannières d'épicerie se partagent les marchés au Canada*. Coopérateur.
- Organisation des Nations Unies (ONU). (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

- Organisation des Nations Unies (ONU). (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Haut-commissariat aux droits de l'homme (OHCHR).
- Organisation des Nations Unies (ONU). (1999). *Observation générale no. 12, Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)*. Comité des droits économiques, sociaux et culturels.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2010). *Guide pour légiférer sur le droit à l'alimentation. Livre 1*.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2024a). *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2024b). *Realizing the right to food in a changing world. The Right to Food Guidelines: 20 years on and beyond*.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2025). *Transforming food and agriculture through a systems approach*.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2026). *Plateforme des connaissances sur l'agroécologie*. Consulté le 16-01-2026. <http://www.fao.org/agroecology/overview/fr/?fbclid=IwAR2-HeOFGuUOnByEgRzwy1eCRaDWNydcamxmUhFVjqLh13Q14fudWoRc0h4>
- Ouranos. (2024, 20 août). *Le système alimentaire québécois à l'ère des changements climatiques*. Consulté le 16-10-2025. <https://www.ouranos.ca/fr/actualites/2024-09-25/systeme-alimentaire-quebecois-changements-climatiques>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.
- Pauthe, N. (2024). « Constitutionnaliser le droit à l'alimentation : de quoi parle-t-on ? ». *The Conversation*.
- Protec-Terre. (2025). *Les FUSA au Québec*. Consulté le 10-11-2025. <https://protec-terre.org/les-fusa/les-fusa-au-quebec/>
- Recyc-Québec. (2022). *Étude de quantification des pertes et gaspillage alimentaires*.
- Réseau québécois de recherche en agriculture durable (RQRAD). (s. d.). *Axes de recherche*. Consulté le 16-01-2026. <https://rgrad.com/recherche/axes-recherche/>

- Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN). (2017a). *Consommation d'aliments traditionnels et du commerce et état nutritionnel QANUILIRPITAA ? 2017 - Enquête de santé auprès des Inuit du Nunavik*. Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN). (2017b). *Sécurité alimentaire, Résumé QANUILIRPITAA ? 2017 - Enquête de santé auprès des Inuit du Nunavik*.
- s.a. (2025). *Colloque Transformer les systèmes alimentaires par le droit à l'alimentation. Les enjeux d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation en France. Note de support*. Consulté le 14-10-2025.
<https://www.canal-u.tv/sites/default/files/medias/fichiers/2025/02/Note%20de%20support%20%20VF%20%282%29.pdf>
- Statistique Canada. (2025a, 21 mai). *Dépenses des ménages selon le quintile de revenu du ménage, Canada, régions et provinces*. Tableau : 11-10-0223-01. Gouvernement du Canada.
- Statistique Canada. (2025b, 6 août). *Statistiques d'indicateurs de santé, estimations annuelles*. Tableau : 13-10-0905-01. Gouvernement du Canada.
- Statistique Canada. (2026). *Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé*. Tableau 18-10-0005-01. Gouvernement du Canada.
- Tarasuk, V. et McIntyre, L. (2025). « Les preuves sont là : la prise de responsabilité doit être intégrée au processus d'élaboration des politiques visant à réduire l'insécurité alimentaire des ménages ». *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada. Recherche, politiques et pratiques*, 45(9).
- Torres, S. (2025). *Crise du logement au Québec : quels effets sur l'insécurité alimentaire?* Observatoire québécois des inégalités.
- Tremblay-Boily, G. (2025). *Lutter contre le gaspillage alimentaire par le don des invendus : retombées et recommandations pour Montréal*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).
- UNICEF. (2025). *Alimenter les profits. Comment les environnements alimentaires compromettent l'avenir des enfants. Rapport sur la nutrition des enfants, 2025*.
- Vézina, C. et Zimmermann, H. (2020). « Un verrou sur la justiciabilité des droits sociaux : une exploration de la culture juridique des droits de la personne chez les avocats de l'aide juridique et les ONG ». *Sociologie et sociétés*, 52(2).

Viau, M.-A. et Martel, J.-D. (2023, Automne). « L'agriculture urbaine à Montréal : de ses origines citoyennes à sa professionnalisation ». *Urbanité. Revue de l'ordre des urbanistes du Québec*.

Wang, S. (2023, 15 mars). « Des fermes pérennes pour le Québec ». *Le Devoir*.

